

**PARTAGER UNE VISION COMMUNE**  
RAPPORT BIENNAL 2003-2004 ET 2004-2005

# LES 19 ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES AU QUÉBEC

**UNIVERSITÉ BISHOP'S**

(819) 822-9600  
www.ubishops.ca

**UNIVERSITÉ CONCORDIA**

(514) 848-2424  
www.concordia.ca

**UNIVERSITÉ LAVAL**

(418) 656-2131  
www.ulaval.ca

**UNIVERSITÉ MCGILL**

(514) 398-4455  
www.mcgill.ca

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

(514) 343-6111  
www.umontreal.ca

**HEC MONTRÉAL**

(514) 340-6000  
www.hec.ca

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE**

(514) 340-4711  
www.polymtl.ca

**UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**

(819) 821-7000  
www.usherbrooke.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

(418) 657-3551  
www.uquebec.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

(514) 987-3000  
www.uqam.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**

(819) 376-5011  
www.uqtr.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

(418) 545-5011  
www.uqac.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

(418) 723-1986  
www.uqar.qc.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

(819) 595-3900  
www.uqo.ca

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

(819) 762-0971  
www.uqat.ca

**INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

(418) 654-4677  
www.inrs.uquebec.ca

**ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

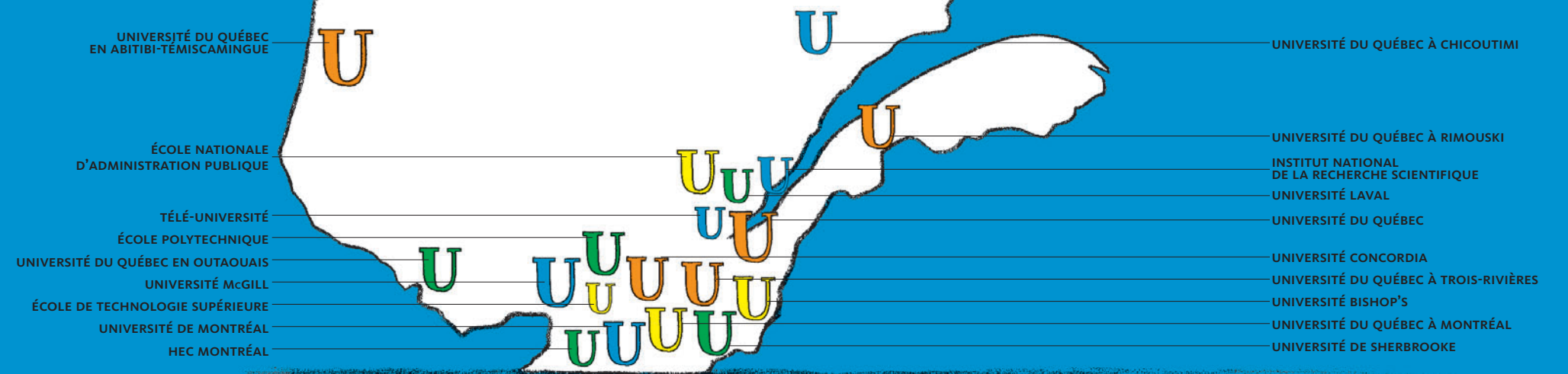
(418) 641-3000  
www.enap.uquebec.ca

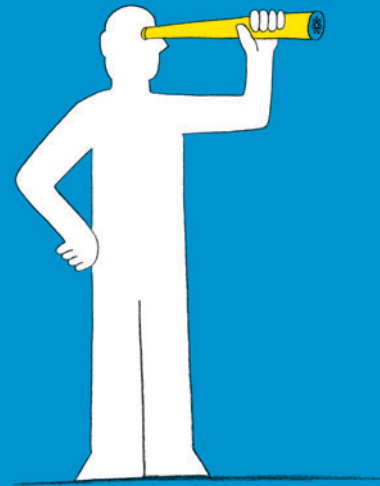
**ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**

(514) 396-8800  
www.etsmtl.ca

**TÉLÉ-UNIVERSITÉ**

(418) 657-2262  
www.teluq.uquebec.ca





## SOMMAIRE

<b>RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>	<b>4</b>
<b>RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>6</b>
<b>LA MISSION DE LA CREPUQ</b>	<b>8</b>
<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>10</b>

<b>LES GRANDS DOSSIERS</b>	<b>12</b>
DES TRAVAUX IMPORTANTS SUR LA FORMULE DE FINANCEMENT	14
LA FORMATION PROFESSIONNELLE	16
LES DÉFIS DE LA FORTE AUGMENTATION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MÉDECINE	18
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES REÇOIVENT DE NOMBREUX PRIX	20
LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE	22
LES TIC	23
LE COMITÉ DE SUIVI SUR LES PROGRAMMES	24
LA RÉVISION DE LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL	25
LA PLACE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	26
LE RENOUELEMENT DU CORPS PROFESSORAL	28

<b>LES SERVICES</b>	<b>30</b>
L'ÉVALUATION DES PROJETS DE PROGRAMMES	32
LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	33
LES ACHATS COLLECTIFS	34
L'ENQUÊTE SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT	36
PROFETIC	37
LE RECUEIL DES RÈGLES DE CONSERVATION DES DOCUMENTS	38
LES DROITS DE REPRODUCTION	39
LA GESTION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES	39
LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS	40
LE PROGRAMME POUR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION QUÉBÉCOISE	40
L'ENTENTE SUR LES AUTORISATIONS D'ÉTUDES HORS ÉTABLISSEMENT	41
LE CONTRÔLE DES ACCEPTATIONS MULTIPLES	41
LA CARTE D'EMPRUNT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	42
UN SERVICE QUOTIDIEN DE LIVRAISON ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES	42
ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS	43
RAYONNEMENT INTERNATIONAL	43
INTERVENTIONS ET PARTICIPATION À DIVERS ÉVÉNEMENTS	44
UN LIEU DE RESSOURCEMENT ET DE RÉFLEXION	44
PUBLICATIONS, MÉMOIRES ET ÉTUDES	45

<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>46</b>
-------------------------	-----------

<b>L'ÉQUIPE DE LA CREPUQ</b>	<b>47</b>
------------------------------	-----------

<b>STATISTIQUES DIVERSES</b>	<b>48</b>
------------------------------	-----------

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'une des plus grandes réalisations du Québec moderne est son système universitaire. Tant par la qualité des programmes d'études qui sont offerts dans nos universités que par l'importance et la qualité de la recherche qui s'y effectue, on peut dire aujourd'hui que le Québec possède un système universitaire de calibre mondial, qui se compare avantageusement à ceux que l'on retrouve dans les pays développés.

Cet acquis représente un atout formidable, qui sera déterminant pour la position qu'occupera le Québec au sein d'une économie globalisée, de plus en plus fondée sur le savoir et l'innovation. Même si cette conviction est largement partagée, il importe néanmoins de la réitérer, pour en rappeler le caractère essentiel, au moment où le Québec est confronté à des choix budgétaires difficiles, à l'intérieur d'un cadre financier contraignant.

Ceux qui sont conscients que, pour assurer son avenir, le Québec a besoin d'un système universitaire concurrentiel et que, pour cela, il est impérieux de remédier à l'incontournable problème de sous-financement de nos universités, ceux-là font face à un défi important qui est d'en convaincre le plus grand nombre possible de personnes.

Nous sommes heureux de constater que, au cours des deux dernières années, ce défi a été en grande partie relevé, avec la collaboration de nombreux partenaires et grâce, notamment, à l'étude conjointe MEQ-CREPUQ<sup>(1)</sup> sur le financement comparatif des universités québécoises, aux travaux de la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités et à l'important rapport qui en a résulté. A-t-on déjà vu plus souvent abordé le thème du sous-financement des universités, tant dans les médias écrits qu'électroniques? Non seulement cette appréciation fait-elle largement consensus, mais l'évaluation de 375 millions de dollars du sous-financement est, elle aussi, largement connue.

Face à l'impasse financière dans laquelle est placé le gouvernement, on peut avoir l'impression que cette opération de sensibilisation au sous-financement universitaire arrive en porte-à-faux. Cependant, elle a le mérite de mettre en évidence la nécessité, pour le Québec, de faire les choix sociaux qui s'imposent pour remédier à cette crise, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

En effet, après avoir réussi, dans une large mesure, à sensibiliser la population et les décideurs à la réalité du sous-financement des universités et aux graves conséquences qui en découlent pour l'avenir du Québec, le temps est maintenant à l'action. Une première voie est tracée par la volonté du premier ministre du Québec de faire des transferts au titre de l'enseignement postsecondaire, avec ses collègues du Conseil de la fédération, l'une des principales priorités pour 2005-2006. Il est certain qu'il peut compter sur l'appui des universités dans cette entreprise.

Mais il est inévitable qu'à plus ou moins brève échéance, dans la foulée des rapports de la Commission de l'éducation de juin 2004 et de l'Équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité, un débat de fond ait lieu sur les enjeux entourant le financement de l'université au Québec, et que des engagements concrets, qui transcendent les considérations électorales, soient pris par les divers partis politiques. Il faut que des solutions permanentes soient apportées à cet épineux problème dont l'enjeu, à terme, est l'avenir même du Québec.



Robert Lacroix  
Président de la CREPUQ  
Recteur de l'Université de Montréal



<sup>(1)</sup> Le ministère de l'Éducation (MEQ) est devenu le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) le 18 février 2005.



## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce premier rapport biennal présente les principales réalisations de la CREPUQ au cours des années 2003-2004 et 2004-2005. Il offre aussi une occasion de faire connaître la CREPUQ, dont il faut dire que, outre son secrétariat, c'est d'abord et avant tout quelque 500 à 600 membres en provenance de tous les établissements, cadres supérieurs pour la plupart, qui participent à ses différentes instances. Pour un aperçu de sa structure organisationnelle, voir l'organigramme aux pages 10 et 11.

C'est dans le cadre de leurs réunions que les membres échangent de l'information, se concertent, élaborent des positions communes et, parfois, décident de créer des services communs. Une vingtaine de services ont ainsi été mis en place depuis la création du secrétariat de la CREPUQ, le 1<sup>er</sup> janvier 1968.

À titre d'illustration, on nous permettra de mentionner les suivants : la Commission d'évaluation des projets de programmes ; la Commission de vérification de l'évaluation des programmes ; le service de prêts entre bibliothèques ; la gestion de programmes d'échanges d'étudiants avec des universités de 22 pays ; la gestion d'un système en ligne d'autorisation d'études hors établissement ; les achats en commun dans plusieurs domaines, notamment dans les secteurs des assurances et des bibliothèques ; la gestion conjointe, avec le MELS, de systèmes d'information sur toutes les facettes de l'activité universitaire ; le mécanisme de contrôle des acceptations multiples ; le soutien à la gestion du décret régissant les postes de résidents en médecine ; le site Web sur l'intégration des TIC en enseignement, etc.

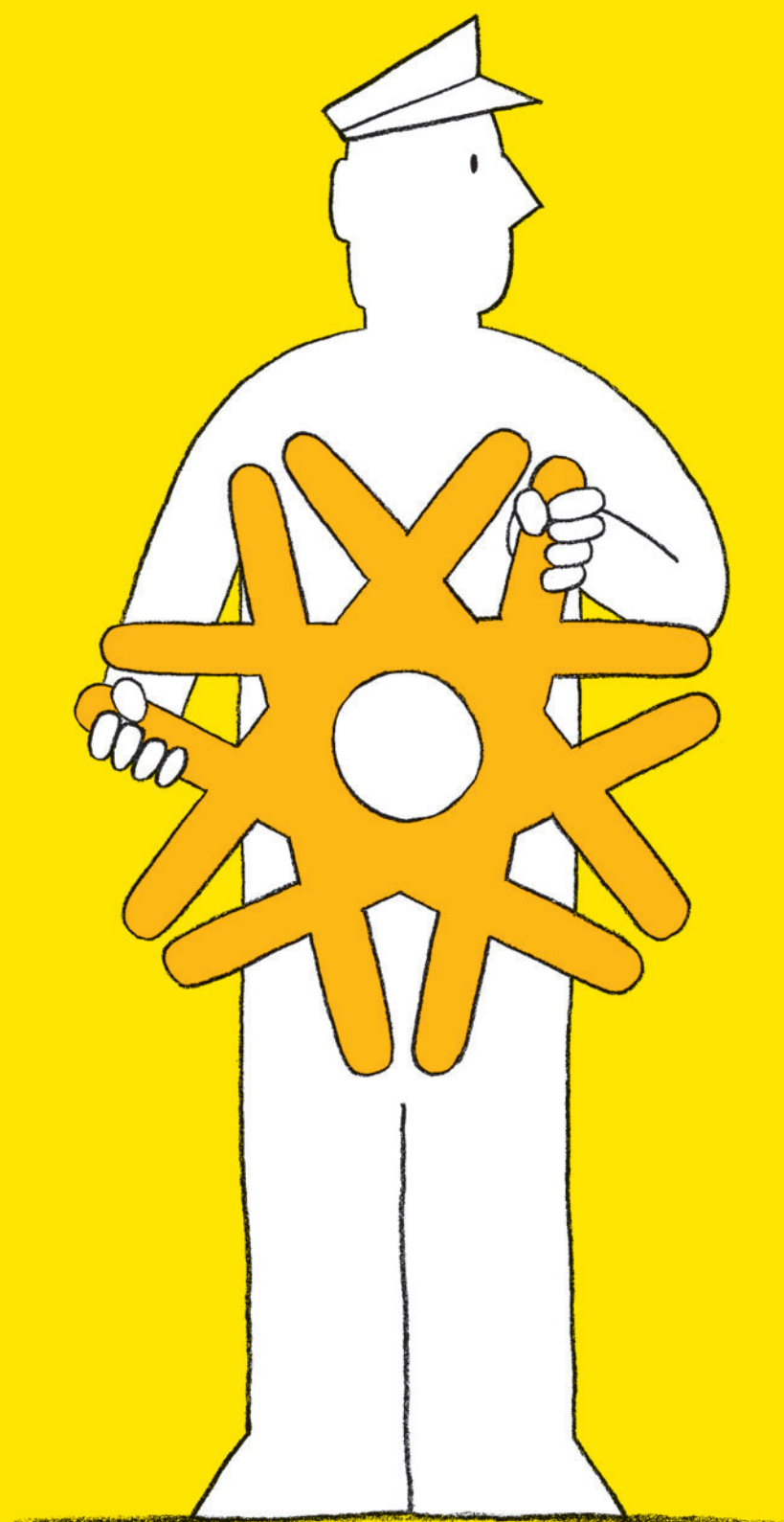
Pour compléter ce tableau, il faut souligner les nombreux mémoires et interventions faits au nom des universités, les publications régulières, l'accueil de plusieurs délégations étrangères et les relations avec divers partenaires et avec les médias.

Bref, non seulement le volume des activités est-il intense et en expansion, mais encore, plusieurs groupes d'administrateurs – directeurs des services aux étudiants et directeurs du sport universitaire, notamment – voudraient poursuivre leur concertation dans le cadre de la CREPUQ et attendent d'y être intégrés. D'autres, comme les directeurs d'approvisionnement, les directeurs des bureaux de liaison entreprises-universités ou les responsables de l'éthique, sont déjà constitués en sous-comités, mais ne bénéficient pas du soutien du personnel de secrétariat. Ces situations devraient être corrigées au fur et à mesure que les ressources le permettront.

L'une des belles réussites de la CREPUQ est d'avoir contribué à la mise en place, au fil des ans, de politiques et de mécanismes de reddition de comptes et d'imputabilité qui placent le Québec à l'avant-garde dans ce domaine, tel qu'en témoigne d'ailleurs une publication récente de l'Association européenne de l'université. Ajoutée à ce que font les établissements eux-mêmes, cette panoplie de moyens constitue l'un des fondements de l'économie du système universitaire québécois, centrée sur l'autonomie des universités et la reddition de comptes *a posteriori*. Cette autonomie est elle-même à la base de l'efficacité qui caractérise le système universitaire québécois.

Enfin, je ne saurais conclure ce rapport sans souligner l'extraordinaire générosité des membres qui œuvrent dans les nombreuses instances de la CREPUQ, dans un esprit de concertation et de solidarité. Avec l'efficacité et le dévouement de l'équipe du secrétariat, ce dynamisme contribue à faire de la CREPUQ une organisation porteuse d'économies d'échelle et entièrement vouée au service, à la défense et à la promotion de l'université québécoise, pour le plus grand bénéfice de la société dans son ensemble.

Jacques Bordeleau  
Directeur général de la CREPUQ

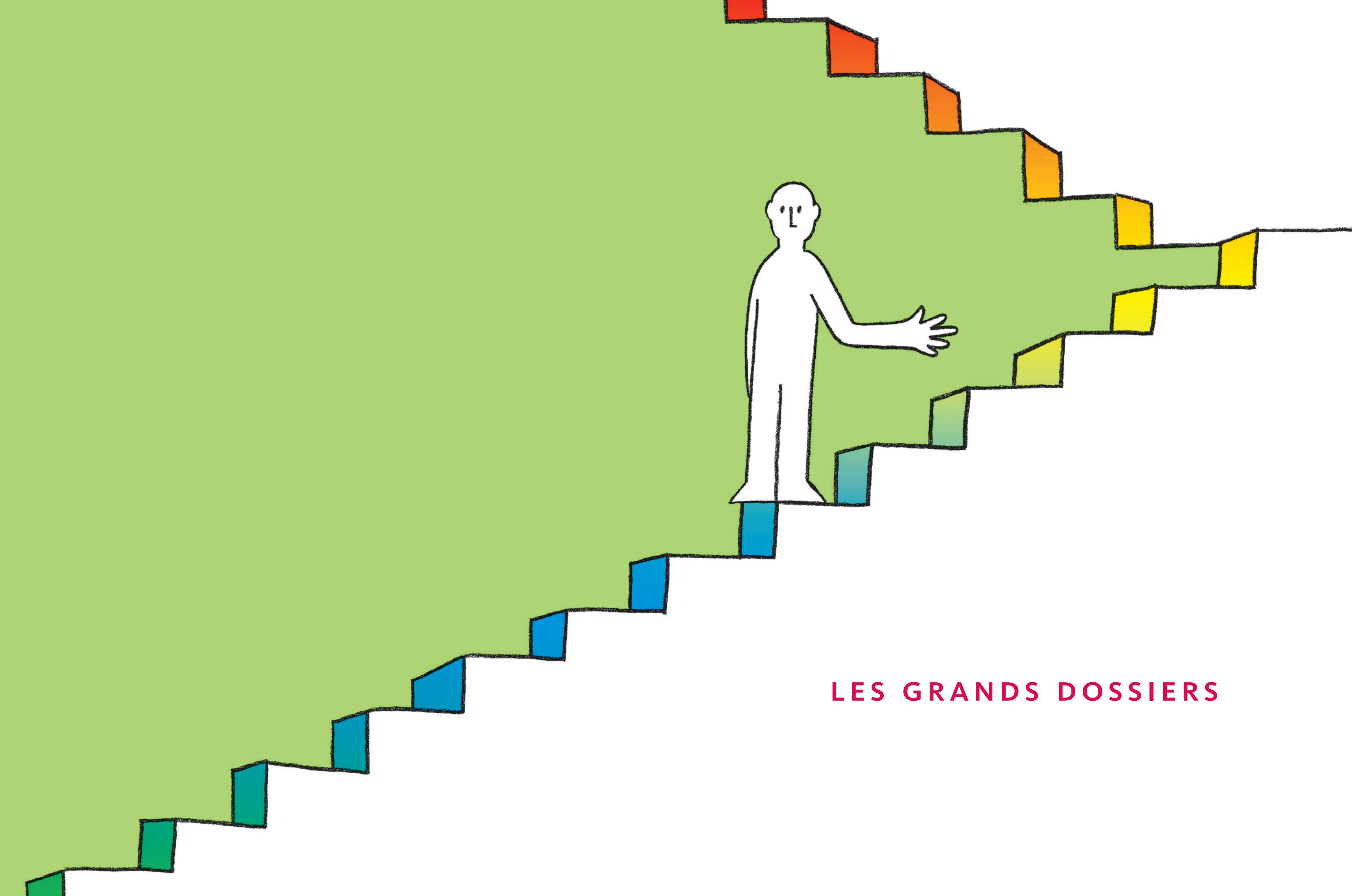


## LA MISSION DE LA CREPUQ

La CREPUQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe, sur une base volontaire, tous les établissements universitaires du Québec. Elle est un outil de coordination et de concertation entre les universités ; un porte-parole et un organe de représentation auprès du gouvernement et des milieux intéressés à l'enseignement supérieur ; un centre de recherche au service des administrations universitaires ; un agent coordonnateur et administratif de services communs ; et un centre de ressourcement et de réflexion pour ses membres.

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>  ROBERT LACROIX, PRÉSIDENT RECTEUR – UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  FREDERICK LOWY, VICE-PRÉSIDENT RECTEUR – UNIVERSITÉ CONCORDIA  ROCH DENIS, VICE-PRÉSIDENT RECTEUR – UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  BRUNO-MARIE BÉCHARD, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER RECTEUR – UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	<b>COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES</b>  CAROLE LAMOUREUX VICE-RECTRICE AUX ÉTUDES UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	SOUS-COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES  LOUISE THIBAudeau DIRECTRICE DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	SOUS-COMITÉ DES REGISTRAIRES  PIERRE CHENARD DIRECTEUR - RECENSEMENT ÉTUDIANT ET RECHERCHE INSTITUTIONNELLE UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	SOUS-COMITÉ DES TIC  CLAUDE-YVES CHARRON VICE-RECTEUR - SERVICES ACADÉMIQUES ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	SOUS-COMITÉ DES PROGRAMMES D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS  FREDERICK FRANCIS DIRECTEUR ADJOINT - CENTRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE UNIVERSITÉ CONCORDIA	SOUS-COMITÉ DU RECRUTEMENT INTERNATIONAL  JOSÉE GARCEAU DIRECTRICE - SECTION INFORMATION ET RECRUTEMENT UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	
	<b>COMMISSION D'ÉVALUATION DES PROJETS DE PROGRAMMES <sup>(1)</sup></b>  YVAN SAINT-AUBIN PROFESSEUR TITULAIRE - MATHÉMATIQUES ET STATISTIQUE - FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	<b>COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES <sup>(1)</sup></b>  VINCENT LEMIEUX PROFESSEUR ÉMÉRITE UNIVERSITÉ LAVAL	<b>COMITÉ DE SUIVI SUR LES PROGRAMMES</b>  PAUL GODBOUT PROFESSEUR HONORAIRE DU DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION PHYSIQUE UNIVERSITÉ LAVAL				
	<b>COMITÉ DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES</b>  LUCE SAMOISSETTE RECTRICE ADJOINTE ET VICE-RECTRICE À L'ADMINISTRATION UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	SOUS-COMITÉ DES DIRECTEURS DES FINANCES  JOSÉE GERMAIN DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES UNIVERSITÉ LAVAL	SOUS-COMITÉ DES ASSURANCES  LUC BÉDARD DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	SOUS-COMITÉ DES DIRECTEURS DE L'APPROVISIONNEMENT  PIERRE BEAULÉ DIRECTEUR - SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	SOUS-COMITÉ SUR LES RESSOURCES MATÉRIELLES  ÉMILIE GOHIER COORDONNATEUR DES IMMOBILISATIONS UNIVERSITÉ DU QUÉBEC		
	<b>COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES</b>  ROBERT SAVOIE DIRECTEUR EXÉCUTIF - RESSOURCES HUMAINES UNIVERSITÉ MCGILL	SOUS-COMITÉ DES DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES  JEAN-PAUL LEGRAND DIRECTEUR - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL	SOUS-COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL  SUZANNE DEGUIRE COORDONNATRICE SST DIRECTION DES IMMEUBLES UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL				
	<b>COMITÉ DE LA RECHERCHE</b>  EDWIN BOURGET VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	SOUS-COMITÉ SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE  MICHEL BERGERON ÉTHICIE DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	SOUS-COMITÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES  FRANÇOIS CARRIER DIRECTEUR - BUREAU DE LA RECHERCHE INTERNATIONALE UNIVERSITÉ MCGILL	GROUPE DE TRAVAIL SUR LES LIAISONS ENTREPRISES-UNIVERSITÉS  AUGUSTIN BRAIS DIRECTEUR - BUREAU DE LA RECHERCHE ET CENTRE DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ÉCOLE POLYTECHNIQUE			
	<b>COMITÉ DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX</b>  MICHEL LESPÉRANCE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	SOUS-COMITÉ DES ARCHIVISTES  FRÉDÉRIC BROCHU DIRECTEUR - SERVICE DES ARCHIVES UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	SOUS-COMITÉ DES CONSEILLERS JURIDIQUES  MARTIN HUDON CONSEILLER JURIDIQUE UNIVERSITÉ DU QUÉBEC				
	<b>COMITÉ DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES</b>  KATHLEEN GRANT DIRECTRICE - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DU RECRUTEMENT HEC MONTRÉAL						
	<b>COMITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION</b>  FRANÇOIS DUCHESNEAU VICE-RECTEUR À LA PLANIFICATION ET AUX RELATIONS INTERNATIONALES UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL						
	<b>GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AFFAIRES MÉDICALES</b>  DENIS MARCEAU VICE-RECTEUR AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES ET À LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	CONFÉRENCE DES DOYENS DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC  JEAN-LUCIEN ROULEAU DOYEN - FACULTÉ DE MÉDECINE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	CONFÉRENCE DES VICE-DOYENS AUX ÉTUDES DE 1 <sup>ER</sup> CYCLE DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC  PAUL GRAND'MAISON VICE-DOYEN AUX ÉTUDES PRÉDOCTORALES UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	CONFÉRENCE DES VICE-DOYENS AUX ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES DES FACULTÉS DE MÉDECINE DU QUÉBEC  PIERRE LEBLANC VICE-DOYEN AUX AFFAIRES CLINIQUES UNIVERSITÉ LAVAL			

(1) STATUT AUTONOME PAR RAPPORT AU COMITÉ DES AFFAIRES ACADÉMIQUES.



LES GRANDS DOSSIERS

## DES TRAVAUX IMPORTANTS SUR LA FORMULE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Comme en témoigne le rapport du Président, le niveau général de financement des universités, dont l'insuffisance est largement documentée et connue, a fait l'objet d'une attention constante des universités et de la CREPUQ au cours des dernières années. Cela dit, une autre des réalisations les plus importantes des deux dernières années a porté sur le mode de répartition de l'enveloppe de la subvention gouvernementale dédiée à la fonction de l'enseignement, un volet fondamental de la mission des universités. Importante d'abord par le niveau du montant en cause : 1,2 milliard de dollars, soit près des deux tiers de la subvention globale de fonctionnement des universités pour l'année 2004-2005.

Importante aussi par l'ampleur et la complexité des travaux, qui ont été menés sous l'égide d'un comité coprésidé par le sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur du MELS et par le président du Comité des affaires administratives et financières de la CREPUQ. Ces travaux comportaient deux volets qui ont donné lieu à la mise sur pied de deux groupes de travail techniques.

### UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE POUR LE CALCUL DES COÛTS

Depuis de nombreuses années, le mode de répartition de l'enveloppe pour la fonction enseignement consiste à accorder, pour chaque étudiant mesuré en équivalence au temps plein (EETP), un montant qui varie selon le cycle d'études et le secteur disciplinaire. Par exemple, le montant accordé en 2004-2005 pour un EETP en administration a été de 3 210 \$ au 1<sup>er</sup> cycle, et de 11 395 \$ au 3<sup>e</sup> cycle, alors que celui accordé pour un EETP de 3<sup>e</sup> cycle en médecine dentaire a été de 33 898 \$.

Les travaux du premier groupe de travail ont consisté à réviser ces montants en mettant au point une méthodologie de calcul de coûts, par cycle et par secteur disciplinaire, basée sur les dépenses réelles des établissements universitaires associées à la fonction enseignement. Les coûts calculés par cette méthodologie ont été convertis en poids relatifs, par cycle et secteur disciplinaire. C'est ce que l'on désigne sous l'appellation de grille de coefficients de pondération.

Quant au deuxième groupe de travail, son mandat a consisté à estimer les revenus que les universités ontariennes perçoivent en subventions et droits de scolarité, selon le cycle et le secteur disciplinaire. Leurs résultats ont été traduits en fonction de la classification par cycle et discipline utilisée par le premier groupe de travail.

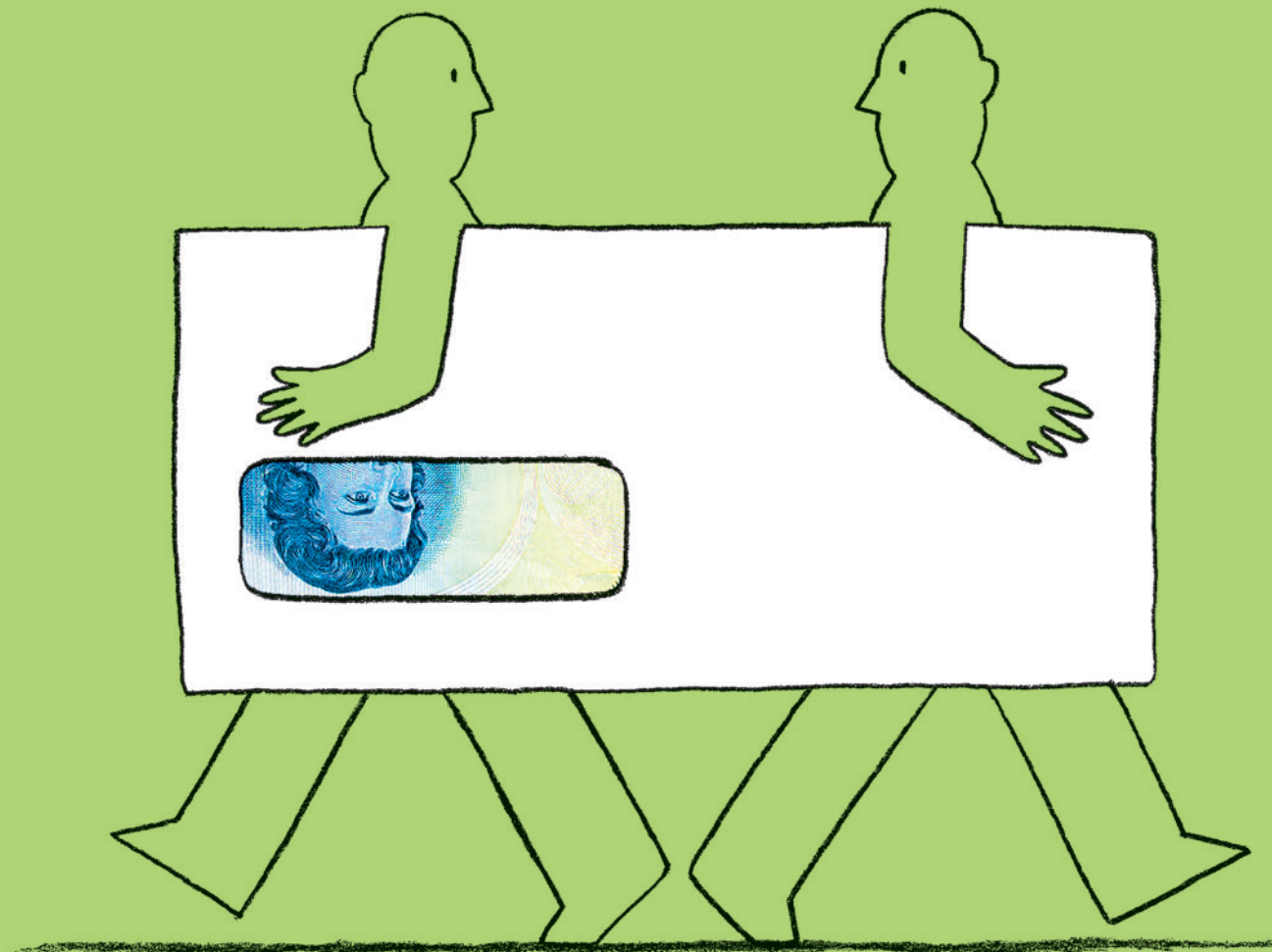
### UNE DÉCISION ATTENDUE

Le Comité conjoint a recommandé que la grille de pondération estimée sur la base des coûts observés par le premier groupe de travail soit retenue comme point de départ pour la répartition de l'enveloppe de la fonction enseignement. Les résultats du second groupe de travail devraient, éventuellement, être utilisés – toujours selon la recommandation du Comité conjoint – pour jeter un éclairage additionnel sur la situation de certains secteurs disciplinaires. Il a aussi été recommandé que dans l'application d'une nouvelle grille, le MELS précise ses orientations à l'égard des établissements qui ont été exclus des travaux, en raison de leur taille.

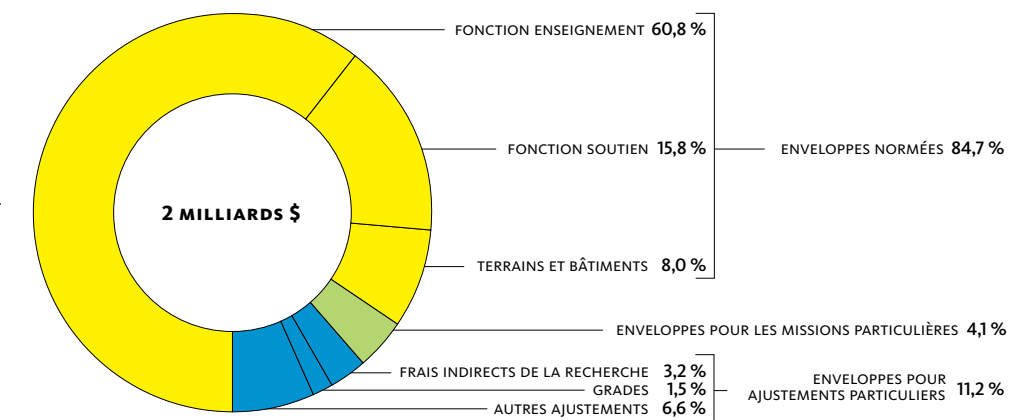
Le Conseil d'administration de la CREPUQ a reçu favorablement le rapport, étant entendu que les universités seront consultées sur les modalités d'intégration de ces travaux et que la nouvelle grille de pondération n'aura pas pour effet la détérioration, à clientèle constante, du financement de la fonction enseignement d'aucun établissement.

Les établissements s'attendent à ce que le MELS, conformément à ses prérogatives, fasse connaître les suites qu'il entend donner à cette vaste opération menée conjointement avec eux.

On peut apprécier ainsi toute l'importance de ces travaux et de la décision attendue du MELS, dans la mesure où est en cause la répartition entre les établissements de près des deux tiers de la subvention gouvernementale.



SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
EN 2004-2005



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

On sait que pour devenir avocat ou travailleur social, architecte ou comptable, ingénieur ou médecin, le diplôme universitaire est exigé. Cette obligation est imposée par le Code des professions, la loi qui encadre le fonctionnement des 45 ordres professionnels du Québec. En vertu du Code, donc, nul ne peut être membre d'un ordre professionnel s'il n'est détenteur d'un diplôme reconnu comme donnant droit au permis de l'ordre. Le diplôme reconnu est un élément fondamental parmi un ensemble de garanties qu'offre le système professionnel pour assurer le public de la compétence des personnes qui, en qualité de membres d'un ordre professionnel, ont le droit exclusif de porter un titre reconnu ou même d'exercer certaines activités, selon le cas.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DU SYSTÈME PROFESSIONNEL : ARTICULATION COMPLEXE, ÉQUILIBRE FRAGILE

Tels sont, dessinés à grands traits, les rudiments d'un système complexe dont la finalité première consiste, rappelons-le, à assurer la protection du public. Comme les universités québécoises délivrent les diplômes donnant ouverture à une trentaine de professions réglementées, l'exercice de cette responsabilité requiert le maintien de relations étroites et continues avec chacun des ordres concernés. Ces liens de collaboration s'instaurent dans le cadre du Comité de la formation de l'ordre, un mécanisme consultatif dont les deux représentants universitaires sont désignés par le Comité des affaires académiques et qui a pour mandat d'examiner, à l'intention du Bureau de l'ordre, les questions relatives à la qualité de la formation requise pour être admis dans la profession.

En général, ce mécanisme donne des résultats positifs. Cependant, quelques ordres professionnels tardent encore à mettre sur pied leur comité de la formation ; d'autres ne le réunissent pas, et d'autres encore semblent éprouver de la difficulté à faire connaître aux intéressés les travaux et les avis du comité. Pour leur part, les représentants de la CREPUQ ne disposent pas des moyens qui leur permettraient de connaître et de faire valoir les points de vue de l'ensemble des établissements concernés, sans compter que, dans l'accomplissement de leur mandat, ils peuvent subir des pressions plus ou moins contradictoires comme représentants du milieu universitaire et comme membres de l'ordre.

Le règlement type sur le Comité de la formation invite cette instance à accomplir son mandat « dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre, des établissements d'enseignement et du ministre de l'Éducation ». Ce ne sont pas là de vains mots, mais force est de constater qu'une certaine ambiguïté marque l'articulation des rôles et des responsabilités des différents acteurs du système professionnel québécois. Ainsi, l'on observe que des initiatives qui répondent à des priorités ou à des préoccupations légitimes ne sont pas nécessairement dictées par la mission – assurer la protection du public – qui fonde la rationalité du système professionnel.

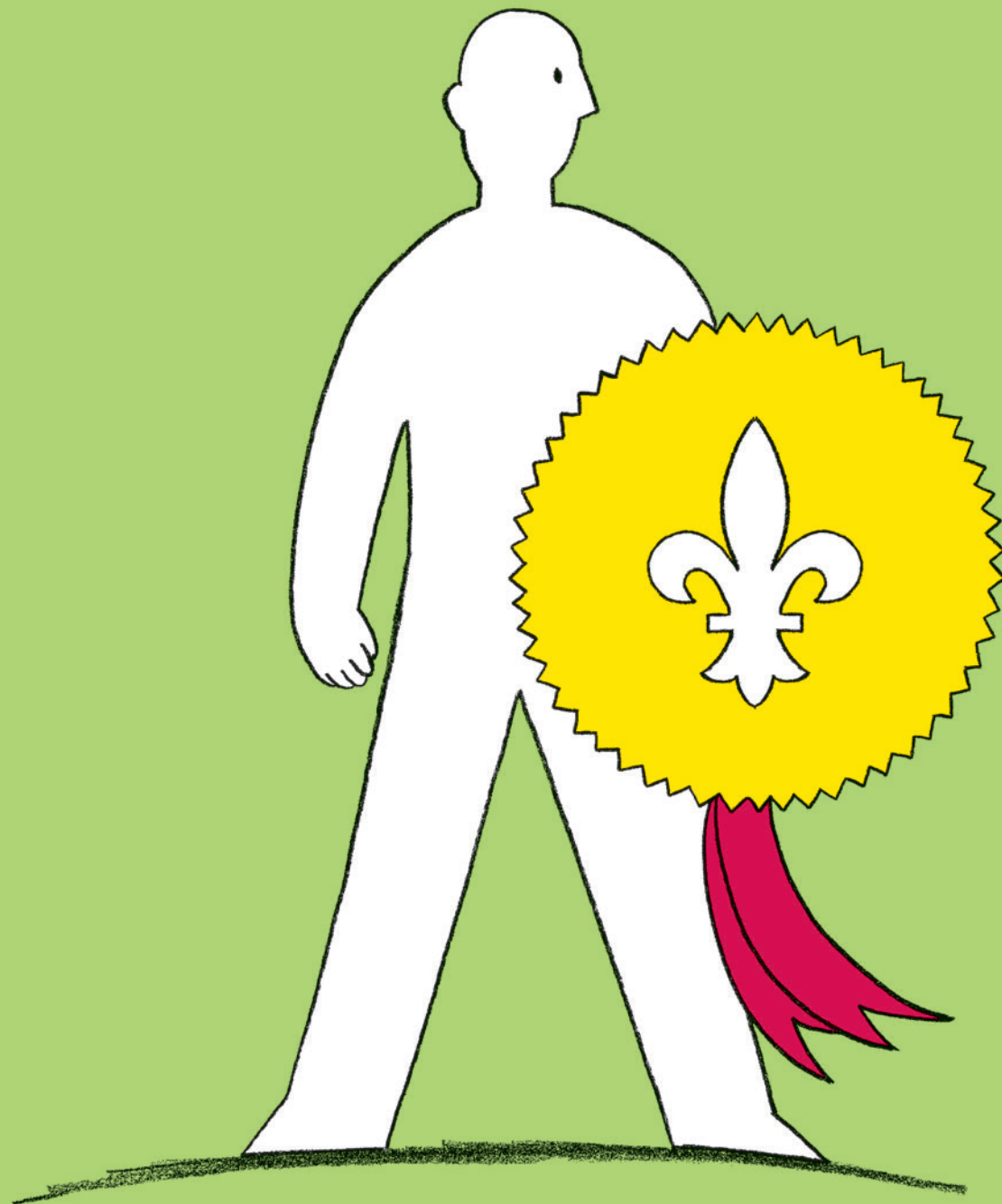
Pour des raisons qui tiennent entre autres à l'évolution de la profession, à la mobilité nationale ou internationale des professionnels, aux besoins de l'enseignement et de la recherche, à la pénurie de spécialistes dans certains secteurs d'activités, voire au prestige des membres, des propositions visant

à modifier les diplômes donnant droit à la certification professionnelle sont élaborées. Le plus souvent, la modification consiste à hausser le niveau du diplôme reconnu ; dans certains cas, elle peut prendre la forme d'une augmentation significative du nombre de crédits prévus au programme. Or il arrive, par exemple, que de nouveaux programmes d'études sont conçus et implantés, voire agréés, avant même que le dispositif réglementaire sanctionnant ces actions ait été adopté et sans que les conséquences de ces transformations sur l'ensemble du système aient été évaluées. De sorte qu'après avoir franchi toutes les étapes de l'élaboration, parfois au terme de quelques années d'efforts, un projet de modification se retrouve dans une impasse, les autorités gouvernementales refusant, à titre de bailleur de fonds ou d'employeur, d'y donner leur aval.

Au cours de l'année 2004-2005, le Comité des affaires académiques de la CREPUQ et l'Office des professions ont œuvré de concert à la recherche d'une solution pour corriger ces dysfonctionnements. Il s'agit d'assurer que les instances et les organismes compétents puissent disposer, au moment propice, de l'information et des avis qui leur permettraient de prendre des décisions éclairées. L'hypothèse de travail retenue consisterait à confier à un comité consultatif le soin de produire un avis de pertinence sur tout projet visant à modifier les exigences de la formation universitaire donnant accès à un ordre professionnel. Au cours des prochains mois, un projet d'expérimentation permettra de préciser la composition, le mandat et le fonctionnement de ce mécanisme.

### FORMATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS : LE NÉCESSAIRE AJUSTEMENT À UNE NOUVELLE RÉALITÉ

Dans un tout autre contexte, celui de la formation des enseignantes et des enseignants, c'est avec le MELS, qui assume des responsabilités analogues à celles d'un ordre professionnel, que les universités québécoises collaborent étroitement pour assurer que le réseau scolaire du Québec dispose d'effectifs de qualité et en nombre suffisant. Parmi les dossiers importants qui sont présentement en chantier, citons les pénuries importantes qui se font jour dans certains domaines, notamment en adaptation scolaire et en enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie au secondaire. Diverses hypothèses sont examinées pour faciliter le recrutement et la formation de personnes qui détiennent déjà un baccalauréat et qui souhaiteraient se réorienter vers une carrière en enseignement.



## LES DÉFIS DE LA FORTE AUGMENTATION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MÉDECINE

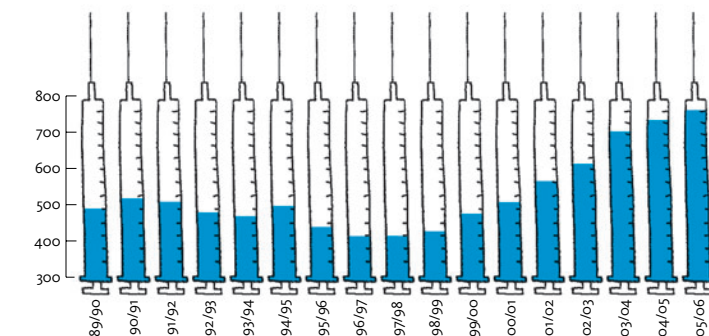
Au Québec, la planification des effectifs médicaux fait l'objet de politiques et de décrets gouvernementaux régissant notamment les admissions au 1<sup>er</sup> cycle en médecine et aux études médicales postdoctorales (2<sup>e</sup> cycle ou résidence). Les textes gouvernementaux sont chaque année adoptés au terme d'un processus de concertation auquel participent l'ensemble des organismes concernés par la formation médicale. Protagonistes essentiels de ce processus, les quatre universités québécoises dotées d'une faculté de médecine (Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université Laval et Université McGill) y collaborent activement dans le cadre de la CREPUQ.

Le défi principal auquel sont confrontées les facultés de médecine québécoises depuis quelques années est celui de l'admission de cohortes d'étudiants en croissance extrêmement rapide. Le gouvernement du Québec ayant posé un diagnostic de pénurie de médecins dans la province, et particulièrement hors des grands centres urbains, les facultés ont vu leurs admissions passer de 406 étudiants en 1998-1999 à 748 en 2005-2006, à la demande de l'État. Après avoir vu décliner leurs clientèles au cours de la décennie précédente, les autorités gouvernementales ayant conclu au surplus de médecins au début des années 1990, les facultés sont donc passées d'une période de décroissance rapide à une période de croissance importante, en un temps relativement bref.

### TROP D'ÉTUDIANTS, TROP VITE

Il s'avère extrêmement difficile pour les facultés de répondre à la commande actuelle du gouvernement tout en assurant la qualité de la formation médicale qui a, jusqu'à maintenant, fait la fierté des universités et de la société québécoises. Durant les années de décroissance, les ressources humaines nécessaires à la formation médicale ont diminué, à la suite de nombreux départs à la retraite et de la réorganisation des services de santé, qui ont laissé bien peu de temps aux médecins pour assumer leurs tâches d'enseignement et d'encadrement en établissement hospitalier.

Les facultés doivent donc composer avec une nouvelle réalité et former des cohortes beaucoup plus importantes avec moins de personnel. Ce problème est particulièrement aigu depuis les dernières années, alors que la population des résidents est à son plus bas (les cohortes de résidents d'aujourd'hui sont les étudiants qui ont été admis alors que les niveaux d'admission étaient à leur plus bas) et que celle des étudiants (1<sup>er</sup> cycle) est à son plus haut. Or, les résidents jouent un rôle important dans la formation des étudiants en médecine, et l'asymétrie des clientèles des deux cycles résulte en une pression supplémentaire considérable sur les facultés. De plus, des problèmes sérieux relatifs aux ressources matérielles (salles de classe, laboratoires, équipement, etc.) sont aussi observés.



NOMBRE TOTAL DE NOUVELLES ADMISSIONS DANS LES PROGRAMMES DE DOCTORAT EN MÉDECINE

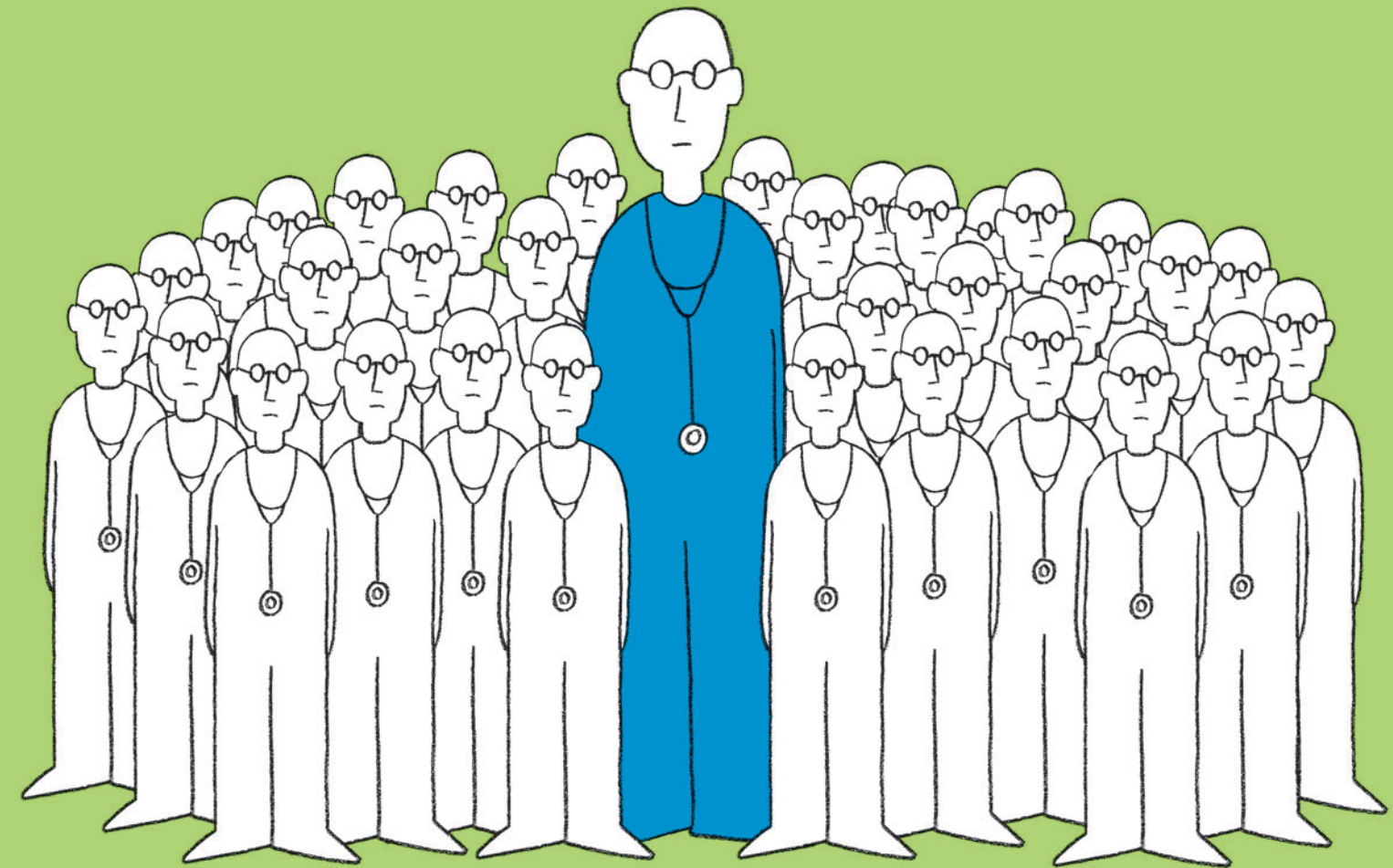
### CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MILIEUX DE STAGE : UNE SITUATION CRITIQUE

Le problème le plus important actuellement est sans doute celui de la disponibilité des milieux de stage en établissement hospitalier. Les étudiants en médecine sont formés à l'externat en milieu clinique – les dix-huit derniers mois de leur formation de 1<sup>er</sup> cycle –, alors que les résidents effectuent toute leur formation (d'une durée de deux à cinq ans) dans de tels milieux de stage. Le besoin pour des milieux de stage est criant et il s'amplifiera encore avec les cohortes toujours plus nombreuses qui atteindront l'étape de l'externat et de la résidence.

D'ailleurs, en 2004-2005, la CREPUQ a effectué des travaux qui ont permis de démontrer que la capacité d'accueil des milieux de stage a atteint un point de saturation critique. Les universités ont bon espoir que le gouvernement les aidera à surmonter ce problème et qu'il appuiera leurs efforts pour atténuer l'impact de la croissance des clientèles. Les facultés de médecine cherchent à se déployer en région éloignée ou intermédiaire, afin de répondre aux souhaits du gouvernement de maximiser l'utilisation du réseau clinique québécois, tout en initiant les futurs médecins à la pratique en région, ce qui pourrait permettre, à terme, de résoudre la pénurie proportionnellement encore plus importante que connaissent les régions. Mais, encore là, il faudra temps et ressources pour que ce déploiement ne se fasse pas au détriment de la qualité de la formation.

### L'IMAGINATION AU SECOURS DES UNIVERSITÉS... FAUTE DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Depuis deux ans, les quatre universités concernées et leur faculté de médecine, avec l'appui de la CREPUQ, ont cherché à démontrer au gouvernement et aux autres partenaires qu'il leur était essentiel d'obtenir des ressources financières additionnelles pour accueillir les nouvelles clientèles et former les médecins compétents dont la société a besoin. Chaque année, des négociations entre les universités et le gouvernement sont l'occasion de quantifier les budgets supplémentaires requis. Les pouvoirs publics n'ont répondu que partiellement aux attentes, de sorte qu'il a fallu beaucoup d'ingéniosité aux facultés de médecine pour poursuivre leur mission de formation dans des conditions somme toute précaires. Au-delà des simples ajouts de ressources financières, d'autres modifications fondamentales de l'organisation de la formation s'avèrent nécessaires. Les méthodes d'enseignement sont revues, de nouveaux milieux de stage sont mis sur pied, l'utilisation des milieux actuels est intensifiée, et des recours inédits à la technologie sont expérimentés. Toutefois, ces moyens ont leurs limites et ne sont pas un substitut au nécessaire ajout de ressources.





## LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES REÇOIVENT DE NOMBREUX PRIX

Afin de pallier les conséquences inquiétantes de la pénurie des ressources affectées à la mise à jour et au développement des collections, les membres du Sous-comité des bibliothèques ont poursuivi leurs efforts de concertation. Ainsi, au cours de la période 2003-2005, ils ont accordé la priorité à la poursuite du développement et de la mise en œuvre de la *Bibliothèque de recherche virtuelle québécoise (BRVQ)*. À l'aide des plus récentes technologies, ce projet vise à faciliter l'accès à la documentation sur support électronique aussi bien qu'à favoriser une exploitation maximale de l'ensemble des collections des bibliothèques universitaires québécoises.

### DES COLLECTIONS ENRICHIES, DES OPÉRATIONS DE GESTION SIMPLIFIÉES

Parallèlement aux démarches relatives à la recherche de sources additionnelles de financement et à l'identification d'éventuels partenaires pour la réalisation de différents volets du projet, notamment auprès de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST/CISTI), les 18 bibliothèques universitaires québécoises ont acquis en commun et installé le logiciel de gestion des opérations de prêt et d'emprunt entre bibliothèques VDX. Il s'agit d'un élément très important de l'infrastructure à mettre en place pour la poursuite du développement du projet de BRVQ. Les travaux relatifs à la préparation de la version française de ce logiciel sont maintenant complétés et la configuration des différents volets du système est suffisamment avancée pour en permettre une expérimentation au cours de l'été 2005, en prévision de son opérationnalisation au début de l'automne 2005.

Le prolongement du Projet canadien de licences de site nationales (PCLSN), grâce à la création du Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), ainsi que d'autres projets touchant le développement et l'enrichissement des collections de la bibliothèque de recherche virtuelle québécoise ont aussi constitué une activité importante des directeurs des bibliothèques universitaires québécoises durant la période 2003-2005. Ces projets consistent en l'achat collectif de produits documentaires sur support électronique, incluant des collections de données numériques, ou de licences collectives d'accès à de tels produits, en particulier en sciences humaines et sociales.

### LE PROJET « TRAP » RECONNU ET PRIMÉ

C'est en vue de diminuer les délais de traitement, tout en réalisant une importante économie de ressources, que les bibliothèques universitaires québécoises dans le cadre du projet TRAP, implanté en 2000, ont assuré le traitement partagé de plus de 6 000 périodiques et 3 000 monographies électroniques acquis en commun au cours des années 2003-2005. Il s'agit du traitement initial ou des suivis et des mises à jour (changement de titre, arrêt de parution, modification de la période couverte, etc.) des produits documentaires acquis en commun dans le cadre du PCLSN ou par l'intermédiaire de la CREPUQ ou du RCDR. La qualité de ce projet a d'ailleurs été reconnue par l'octroi, en juin 2004, de deux prix d'excellence : le *oclc Canada/Canadian Library Association (cla) Award for Resource Sharing Achievement*, et le *Canadian Association of College and University Libraries (cacul) Innovation Achievement Award*. Ce projet a aussi reçu une mention spéciale « coup de cœur » décernée en novembre 2004 par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), pour le prix d'excellence *Leadership et innovation en gestion de l'information*. En juin 2005, le même projet a également obtenu le *cla/3m Award for Achievement in Technical Services*.

### UN PLUS GRAND ACCÈS AUX COLLECTIONS POUR LES ÉTUDIANTS DE 1<sup>er</sup> CYCLE

Parmi les autres actions qui ont reçu une attention particulière, il convient de signaler, à la suite de la publication au début de l'année 2003 de l'*Étude sur les connaissances en recherche documentaire des étudiants entrant au 1<sup>er</sup> cycle dans les universités québécoises*, qui révélait des lacunes importantes dans ce domaine, la traduction en français de la Norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur de l'Association of College and Research Libraries (*acrl*). Ces réalisations ont permis l'étude de moyens propres à favoriser l'intégration du développement d'une culture et d'habiletés informationnelles à la formation universitaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des efforts en vue de faciliter aux usagers l'accès à l'ensemble des collections des bibliothèques universitaires québécoises, un projet pilote a été mis à l'essai afin d'évaluer l'impact de l'extension de l'Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct aux étudiants du 1<sup>er</sup> cycle, une entente jusqu'à maintenant réservée aux professeurs et aux étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles (voir page 42).

## LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE : UNE MISSION FONDAMENTALE

La recherche est l'un des fleurons du système universitaire québécois. En 2003-2004, les universités québécoises ont réalisé des activités de recherche d'une valeur totale de plus de 1,6 milliard de dollars. En 2003, le Québec a reçu 30 % du financement de source fédérale consacré à la recherche, alors que son poids démographique représentait 23 % de la population du Canada. Par ailleurs, les organismes subventionnaires des gouvernements fédéral et provincial sont les principaux bailleurs de fonds de la recherche universitaire au Québec.

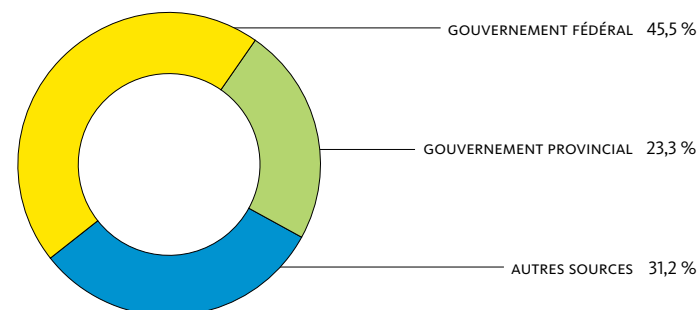
### FORMATION DES CHERCHEURS : UNE PRIORITÉ À SOUTENIR MALGRÉ LA RÉDUCTION DES CRÉDITS AUX ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Comme l'enseignement, dont elle est indissociable, la recherche contribue à la formation des étudiants et fait partie intégrante de la mission éducative de l'université. De source publique surtout – mais la part du privé n'y est pas négligeable –, le financement des activités de ce secteur est octroyé principalement dans le cadre de programmes de subventions hautement compétitifs. Les politiques des organismes subventionnaires – qui sont tributaires des budgets dont ils disposent – font donc l'objet de la vigilance attentive des universités. Pas étonnant que, dans ce contexte, ces dernières concentrent l'essentiel de leurs efforts de concertation à cultiver les rapports avec ces organismes.

Par tradition, le Comité de la recherche rencontre régulièrement les présidents-directeurs généraux des fonds de recherche du Québec. Au cours de la période 2003-2004 et 2004-2005, les échanges ont porté sur des questions aussi diverses que les disponibilités budgétaires des fonds, les orientations des politiques et des programmes de subventions et bourses, le financement des frais indirects de la recherche et la formation postdoctorale.

Ainsi, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) a consulté les directions de la recherche des universités québécoises sur le plan d'action qu'il avait élaboré pour tenir compte des impacts de la réduction des crédits imposée par le gouvernement du Québec aux organismes subventionnaires québécois, dans le discours du budget d'avril 2003. Pour l'essentiel, les universités ont rappelé la position de leadership en recherche longtemps exercée par le Québec à l'échelle canadienne et le rôle que les organismes subventionnaires québécois ont joué à cet égard, en invitant le Fonds à préserver l'originalité de ses mécanismes de subvention. Elles ont souligné, dans ce contexte, l'importance particulière du financement des équipes de recherche, dont le succès est intimement lié à la fonction de formation de chercheurs qui reste au cœur de la mission de l'organisme.

SOURCES DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE RÉALISÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS, EN 2003-2004

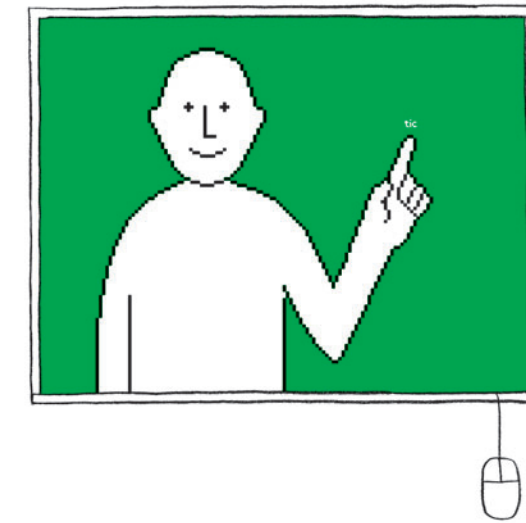


### RÉFORME DU CONSEIL DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES : LES UNIVERSITÉS PROPOSENT LEUR STRATÉGIE

Lors de la consultation sur la transformation du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH), lancée en février 2004, les universités québécoises ont développé, dans le cadre du Comité de la recherche, une vision commune en trois volets des objectifs de la réforme du Conseil. Elles ont d'abord insisté sur la nécessité de renforcer le programme de « subventions ordinaires » de recherche, en proposant de soutenir des regroupements qui seraient dédiés au développement de la recherche fondamentale. En même temps, il faut stimuler les activités de réseautage et les transferts de connaissances, de manière à favoriser la circulation d'idées et les collaborations entre chercheurs provenant de régions, écoles de pensées et disciplines différentes, de même qu'entre les chercheurs et les divers milieux d'usagers. Les universités québécoises ont également appuyé le développement de la recherche stratégique en privilégiant une approche qui laisserait aux chercheurs l'initiative de rassembler des expertises complémentaires autour de grandes thématiques de recherche qu'il leur appartiendrait de déterminer en fonction de leurs programmations respectives, du potentiel des croisements disciplinaires, etc. Enfin, pour soutenir l'émergence de la relève scientifique, elles ont plaidé en faveur de la création d'un programme spécifiquement consacré aux nouveaux chercheurs.

Dans un autre ordre d'idées, signalons que le Comité de la recherche a participé à la consultation sur un projet d'accès libre aux recherches financées par le gouvernement, piloté conjointement par le CRSH et la Fédération canadienne des sciences humaines. Ce projet vise la mise en ligne de revues électroniques et l'autoarchivage, c'est-à-dire le dépôt du matériel et des résultats de la recherche dans des répertoires institutionnels accessibles sur Internet.

## LES TIC : LE DÉFI DES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES D'APPRENTISSAGE



Le Sous-comité sur les technologies de l'information et de la communication (SCTIC) de la CREPUQ a engagé une importante réflexion sur la question des environnements numériques d'apprentissage (ENA) ; ces espaces de travail accessibles dans le Web permettent à des étudiants d'utiliser des contenus de cours et d'autres services pour faciliter leurs apprentissages.

### VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME COLLABORATIF

La généralisation de l'usage de tels environnements dans les universités québécoises crée une nouvelle conjoncture d'intérêt majeur pour celles-ci. D'une part, l'emploi de plateformes commerciales entraîne des coûts croissants et réduit souvent la liberté pédagogique des enseignants, étant donné le peu de flexibilité des outils utilisés ; d'autre part, le développement d'environnements numériques dans les universités implique une répétition des coûts en raison de la duplication d'outils aux fonctionnalités souvent analogues.

Soucieux de mettre en commun les expertises des universités québécoises et de développer de nouvelles avenues axées sur la collaboration, le SCTIC a exploré les différentes options possibles à l'heure où plusieurs établissements doivent faire des choix en vue de définir ou de renouveler leur stratégie institutionnelle à l'égard des ENA.

Dans un premier temps, le Sous-comité a procédé à l'inventaire des ENA en usage dans les universités québécoises au printemps 2004. Le recensement a permis de dégager quelques lignes directrices représentatives de l'état actuel de la réflexion au sujet des ENA : volonté d'un plus grand contrôle québécois face aux fournisseurs de plateformes de gestion de cours ; préoccupations quant à la diversification des possibilités de conception d'environnements ; interrogations quant aux coûts croissants des outils commerciaux ; et intérêt tangible pour la collaboration interuniversitaire dans le cadre d'ententes préétablies.

À partir de cet état des lieux, il a ensuite élaboré un second projet d'étude visant à explorer la faisabilité d'un système de développement collaboratif d'ENA, c'est-à-dire la mise en commun d'un ensemble d'outils interopérables (utilisables sur différentes plateformes) qui pourraient être utilisés par les établissements au gré de leurs besoins. L'ensemble de cette démarche se traduira par une proposition de différents scénarios d'environnement collaboratif au terme de l'année 2005.

### « L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE » AU SERVICE DES UNIVERSITÉS

Au cours des dernières années, les progrès dans le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont permis l'intégration d'outils numériques de plus en plus diversifiés et complexes dans l'enseignement universitaire. Leur utilisation requiert un large éventail de savoirs de la part des enseignants, et ceux-ci doivent souvent chercher de nouveaux modèles pédagogiques à l'extérieur du champ des méthodes classiques de planification de l'enseignement.

Afin de soutenir les efforts visant le renouveau de pratiques pédagogiques adaptées aux particularités de l'usage des technologies, le Sous-comité a organisé un colloque sur l'ingénierie pédagogique, une expression définissant spécifiquement le processus de développement de situations d'apprentissage intégrant les TIC. Le colloque a notamment permis de mettre en relief le rôle de premier plan de la CREPUQ pour animer des échanges sur les grandes préoccupations des universités québécoises en matière de TIC et pour favoriser des collaborations dans ce domaine lorsque cela est opportun.

Enfin, le SCTIC a reconnu l'importance des normes et des standards pour l'apprentissage, l'éducation et la formation. Les ressources pédagogiques en format numérique qui sont conçues dans les universités doivent être accessibles à un grand nombre d'usagers et, comme pour les publications imprimées, il faut assurer la standardisation de leur description. À cet égard, la CREPUQ a favorisé l'essor d'une communauté québécoise active dans le domaine de la normalisation. Sa contribution a pris la forme d'une participation au Rapport d'étude sur l'application de normes et de standards pour les ressources d'enseignement et d'apprentissage, qui présentait le nouveau profil d'application Normetic à l'automne 2003, et d'une collaboration à l'organisation d'un colloque international à Montréal, en mars 2004.

## LE COMITÉ DE SUIVI SUR LES PROGRAMMES : L'ANNÉE 2004-2005 MARQUE LA FIN D'UNE ÉTAPE

Dans son rapport final, paru en mai 2000, la Commission des universités sur les programmes (CUP) recommandait à la CREPUQ de prendre les moyens pour que les données qu'elle avait colligées soient mises à jour sur une base régulière, pour qu'un suivi soit donné aux recommandations des rapports sectoriels et pour qu'un état de la situation soit dressé quant à l'évolution des programmes. Le Conseil d'administration de la CREPUQ ayant donné son aval à cette recommandation, c'est le Comité de suivi sur les programmes (CSP), créé spécifiquement à cette fin, qui a été chargé d'y donner suite. Ce comité de sept membres est composé de professeurs à la retraite provenant de disciplines et d'établissements différents, qui ont une bonne connaissance du système universitaire et jouissent d'une excellente crédibilité auprès de leur communauté.

### UN EXERCICE ESSENTIEL POUR PRENDRE LE POULS DES PROGRAMMES

Les programmes d'études universitaires, dans leur ensemble, ont été répartis en 23 regroupements ou secteurs disciplinaires et leur examen a été confié à des groupes de travail distincts, auxquels ont participé des représentants désignés par les établissements qui offrent des programmes dans les secteurs concernés. Chaque groupe de travail a tenu deux réunions, dont les membres du CSP ont assumé à tour de rôle la présidence, à la fois pour superviser le déroulement des travaux et en assurer la cohérence, en liaison avec le Comité des affaires académiques. Cette entreprise a nécessité quatre années de travail et, en mai 2005, le Comité de suivi a déposé son bilan.

Selon les rapports du Comité, seul un petit nombre de secteurs – dont les difficultés avaient déjà été diagnostiquées par la CUP – demeurent encore fragiles. Certains des programmes concernés dans ces secteurs ont d'ailleurs été restructurés ou fermés au cours des dernières années. Les problèmes soulignés touchent surtout le manque de financement des unités d'enseignement et de recherche, inévitable reflet du sous-financement des universités québécoises. Les difficultés qui en découlent concernent la pénurie de ressources professorales, le soutien financier insuffisant aux études des cycles supérieurs, le caractère inadéquat des infrastructures ou des espaces (laboratoires d'enseignement et de recherche) et le besoin d'un meilleur financement de la formation pratique.

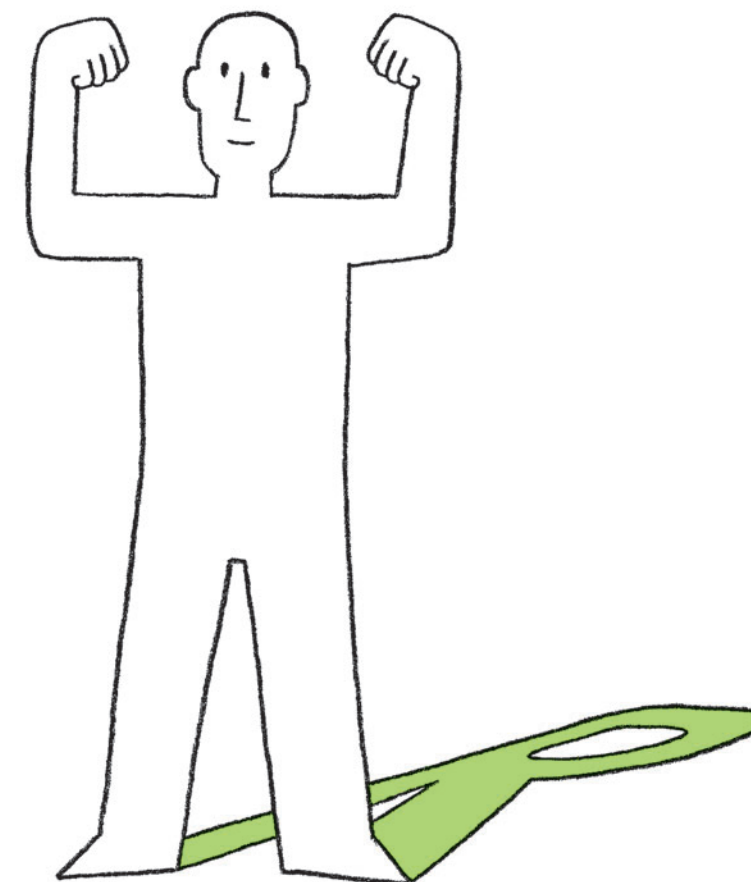
### LES GRANDES TENDANCES MISES À JOUR

La CUP et le CSP ont relevé un défi de taille : dresser l'inventaire complet des programmes d'études par secteur disciplinaire et recenser l'effectif étudiant et professoral correspondant à chaque programme (inscriptions, nouvelles inscriptions et diplômes décernés). La mise à jour régulière de ces données permet de suivre les changements dans toutes les universités, non seulement en ce qui a trait à l'offre de programmes, mais aussi à la structure des unités académiques. Un suivi de l'évolution des cohortes étudiantes permet également de repérer l'apparition de certaines tendances au sein des divers secteurs. On pourra citer, entre autres exemples, l'accroissement des exigences de qualification dans plusieurs programmes professionnels du secteur de la santé et des services sociaux, l'introduction d'activités pratiques (stages, cours en lien avec le marché de l'emploi) dans plusieurs programmes touchant à des disciplines fondamentales en sciences humaines et sociales, et la restructuration de la formation en arts, marquée par un développement du multimédia qui s'opère, dans certains établissements, au détriment des arts traditionnels.

Ces travaux ont donné aux responsables une occasion unique de dresser un état des lieux qualitatif de l'ensemble des programmes d'études. Ils ont constitué un terrain propice aux échanges et à la réflexion sur l'évolution des secteurs disciplinaires et des unités académiques responsables des programmes concernés, et c'est aussi ce qui explique leur intérêt et leur pertinence pour les universités québécoises.

Les rapports du Comité de suivi sur les programmes sont disponibles intégralement sur le site Web de la CREPUQ.

## LA RÉVISION DE LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL



Adoptée en 1995 par les établissements universitaires, la cote de rendement au collégial (CRC), appelée aussi cote R, est une méthode de classement pour la sélection des diplômés du collégial qui font une demande d'admission à l'université. Cette méthode vise à corriger les différences observées dans les systèmes de notation utilisés dans les collèges, tout en prenant en compte la force relative de chaque groupe d'étudiants. Elle permet ainsi de s'assurer que le dossier scolaire des candidats soit évalué le plus équitablement possible, quel que soit le collège d'origine.

Dans son avis d'avril 2002 intitulé *Au collégial – L'orientation au cœur de la réussite*, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) s'est penché sur la situation des étudiants qui connaissent des échecs scolaires, en raison notamment de problèmes d'orientation. Pour encourager les étudiants à poursuivre leurs études malgré les difficultés qu'ils rencontrent, le CSE a préconisé une utilisation moins rigide des résultats scolaires.

### UN ASSOULISSEMENT DANS LA PRISE EN COMPTE DE CERTAINS COURS ÉCHOUÉS

En 2003-2004, les universités, les collèges et le MELS ont tenu des rencontres de travail sur les recommandations du Conseil et convenu d'accorder moins d'importance aux cours échoués dans le calcul de la CRC. Ainsi, depuis le trimestre d'hiver 2005, les cours échoués au premier trimestre d'inscription au collégial comptent pour le quart seulement des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0,25. Pour les trimestres subséquents, cette pondération est de 0,5. Il a également été

convenu que le nouveau système d'information du MELS sur les clientèles au collégial, prévu pour 2007, calculera la moyenne des CRC d'un dossier uniquement sur les cours du programme pour lequel l'étudiant obtient son diplôme. Le bulletin d'études collégiales continuera donc de faire état du cheminement scolaire complet de l'étudiant, mais les cours échoués ou réussis dans un programme antérieur ne seront plus pris en compte dans le calcul de la CRC. Le site Web de la CREPUQ contient des documents d'information sur la cote de rendement au collégial.

Bien que la CRC soit l'instrument privilégié pour l'analyse de toute candidature à un programme universitaire, son utilisation est plus largement répandue dans le cadre du processus de sélection pour l'admission aux programmes contingentés. Cependant, dans plusieurs programmes contingentés, d'autres critères peuvent remplacer ou s'ajouter à la CRC pour la sélection des candidats (par exemple, entrevue, test d'admission ou portfolio). Ces critères sont compilés annuellement par la CREPUQ et mis à la disposition des étudiants, des parents ou de toute personne intéressée.

## LA PLACE DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

**Au cours des dernières années, les relations que les universités entretiennent sur la scène internationale se sont profondément transformées. Marquée par la mondialisation et ses exigences, l'internationalisation colore dorénavant les missions d'enseignement et de recherche des universités québécoises, comme ailleurs dans le monde. Un nombre croissant de programmes de formation universitaire favorise l'acquisition de compétences internationales et l'ouverture sur le monde. La mobilité des étudiants et du corps professoral est encouragée ; la recherche et la formation à la recherche sont également transformées par cette nouvelle donne. Cette évolution conduit les universités québécoises à travailler de concert, tout en maintenant une saine compétition.**

Dans ce contexte, la CREPUQ offre le soutien nécessaire à une concertation qui a mené à l'élaboration et à la mise en place de projets collectifs favorisant le rayonnement des universités québécoises à l'étranger. Ainsi, elles participent ensemble aux conférences annuelles de l'Association of International Educators (*nafsa*) et de l'European Association for International Education (*eaie*).

### ÉCHANGES UNIVERSITAIRES INTERNATIONAUX : UNE AUGMENTATION CONSTANTE ET BÉNÉFIQUE POUR TOUS

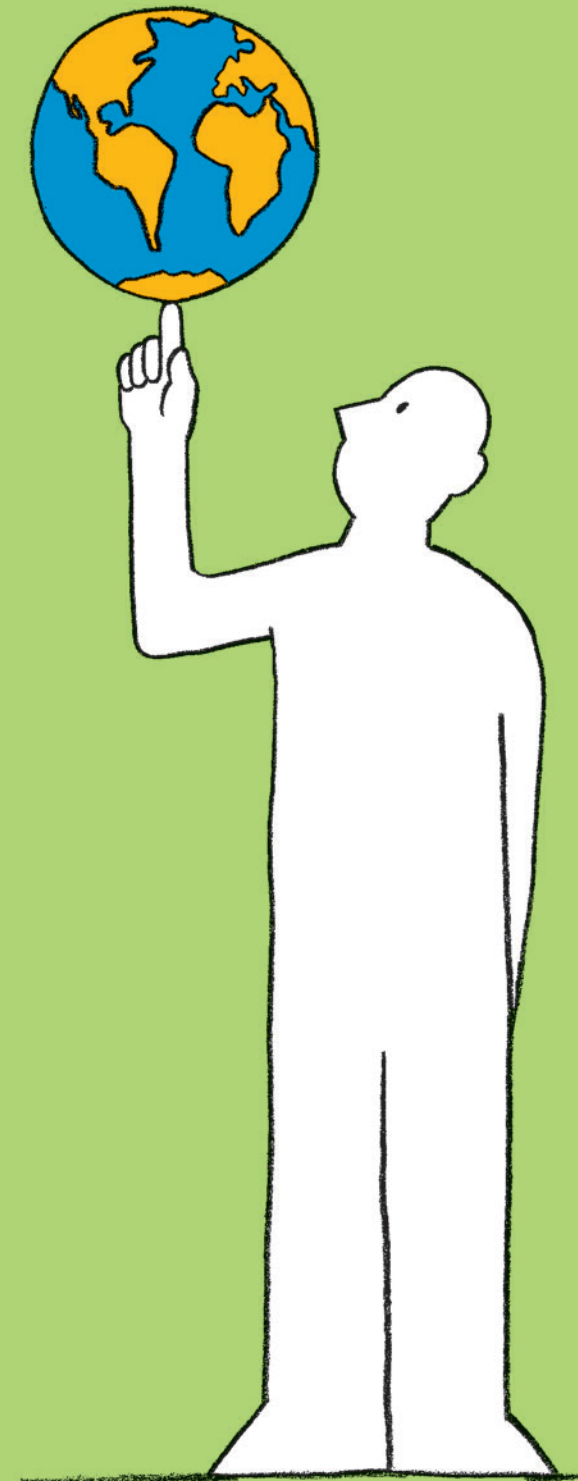
La CREPUQ a aussi facilité la participation collective des universités à plusieurs activités visant le recrutement d'étudiants étrangers. Cette collaboration constitue une stratégie gagnante pour les universités québécoises qui, grâce à la qualité de leurs programmes de formation, ont attiré près de 21 000 étudiants internationaux en 2004, comparativement à 11 600 en 1997. Il ne fait aucun doute que leur présence sur les campus et dans les classes transforme la vision du monde de leurs collègues québécois, assure le rayonnement de la société québécoise, favorise l'immigration et contribue à la vie économique.

Plusieurs de ces étudiants profitent de la porte d'entrée que constituent les programmes d'échanges d'étudiants de la CREPUQ : chaque année, plus de 2 500 étudiants participent à ces programmes instaurés de concert avec plus de 500 établissements universitaires situés dans une vingtaine de pays. Encouragés notamment par le Programme de bourses pour de courts séjours d'études à l'extérieur du Québec instauré par le MELS, de plus en plus d'étudiants québécois prennent part à cette mobilité. Environ 5 000 étudiants québécois ont bénéficié de cette mesure depuis sa mise en place en 2000. Bien que la gestion de ce programme soit laissée à l'initiative de chaque établissement, la CREPUQ constitue le lieu de concertation des universités et l'interlocuteur principal du gouvernement sur cette question.

### APRÈS LA FRANCE, DE NOUVEAUX PAYS PARTENAIRES

Sur la scène internationale, la France demeure un partenaire privilégié, comme en témoignent les accords signés entre la CREPUQ, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et la Conférence des Directeurs d'Écoles et Formations d'Ingénieurs (CDEFI), sur la reconnaissance des diplômes et la validation des études, d'une part, et sur les cotutelles de thèses, d'autre part. La réforme du système universitaire français a d'ailleurs encouragé le renouvellement, en 2005, de l'Accord-cadre franco-québécois sur la reconnaissance des diplômes et la validation des études.

Tout en souhaitant maintenir ces liens, les universités affichent une volonté de diversifier les pays partenaires. Des efforts ont été consentis à l'organisation de rencontres de travail annuelles avec des collègues belges, sur des thèmes d'intérêt commun, à l'exploration auprès de collègues italiens de la possibilité d'établir des collaborations interuniversitaires et à la mise en place d'un partenariat de recherche avec les universités algériennes, dont une phase significative a été réalisée en février et mars 2005, couronnant ainsi près de trois ans d'efforts.



## LE RENOUVELLEMENT DU CORPS PROFESSORAL : PRÉVISIONS ET PERSPECTIVES

**Le manque de professeurs est l'une des conséquences les plus dommageables du sous-financement des universités québécoises. Afin de cerner l'ampleur du problème, la CREPUQ a réalisé en 2004 une étude en vue de quantifier les besoins en nouveaux professeurs dans les universités québécoises au cours de la période 2004 à 2012.**

La méthodologie utilisée a pris en considération les éléments suivants : le remplacement des professeurs qui quittent leur emploi, l'évolution de l'effectif étudiant et le taux d'encadrement, soit le ratio étudiants/professeur.

Les prévisions ont été établies à l'aide des données de l'Enquête sur le personnel enseignant (EPE) qui est réalisée annuellement par la CREPUQ depuis plus de vingt ans. L'EPE consiste en un recensement des professeurs et contient des renseignements socio-démographiques ainsi que des renseignements relatifs à la carrière elle-même, comme la scolarité, la rémunération et la progression.

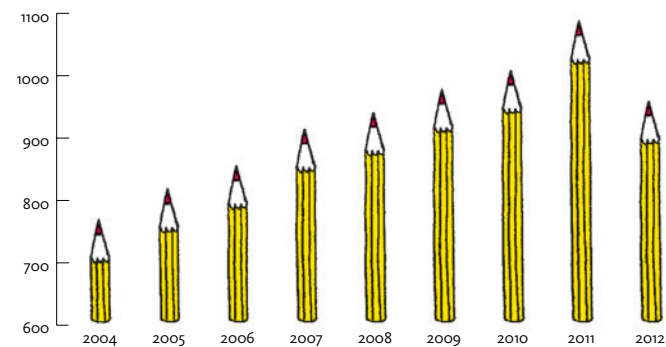
### LA MARCHÉ SERA HAUTE POUR LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

C'est lorsque l'on met cette demande en parallèle avec l'offre que l'on peut apprécier l'ampleur du défi à relever. Il importe en effet de comprendre que le principal marché convoité est celui des candidats qui ont complété des études postdoctorales. Or, ces candidats sont extrêmement mobiles et ils sont recherchés aussi bien par les plus grandes universités dans le monde que par le secteur privé. Si le salaire demeure un facteur d'attraction incontournable, force est de reconnaître l'importance croissante de plusieurs autres facteurs : nombre et qualité des collègues et des étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, budget de recherche, disponibilité d'équipement et d'espace, et tâche d'enseignement. Inutile de dire que, dans cet environnement, les universités québécoises sont loin d'être dans une position concurrentielle avantageuse.

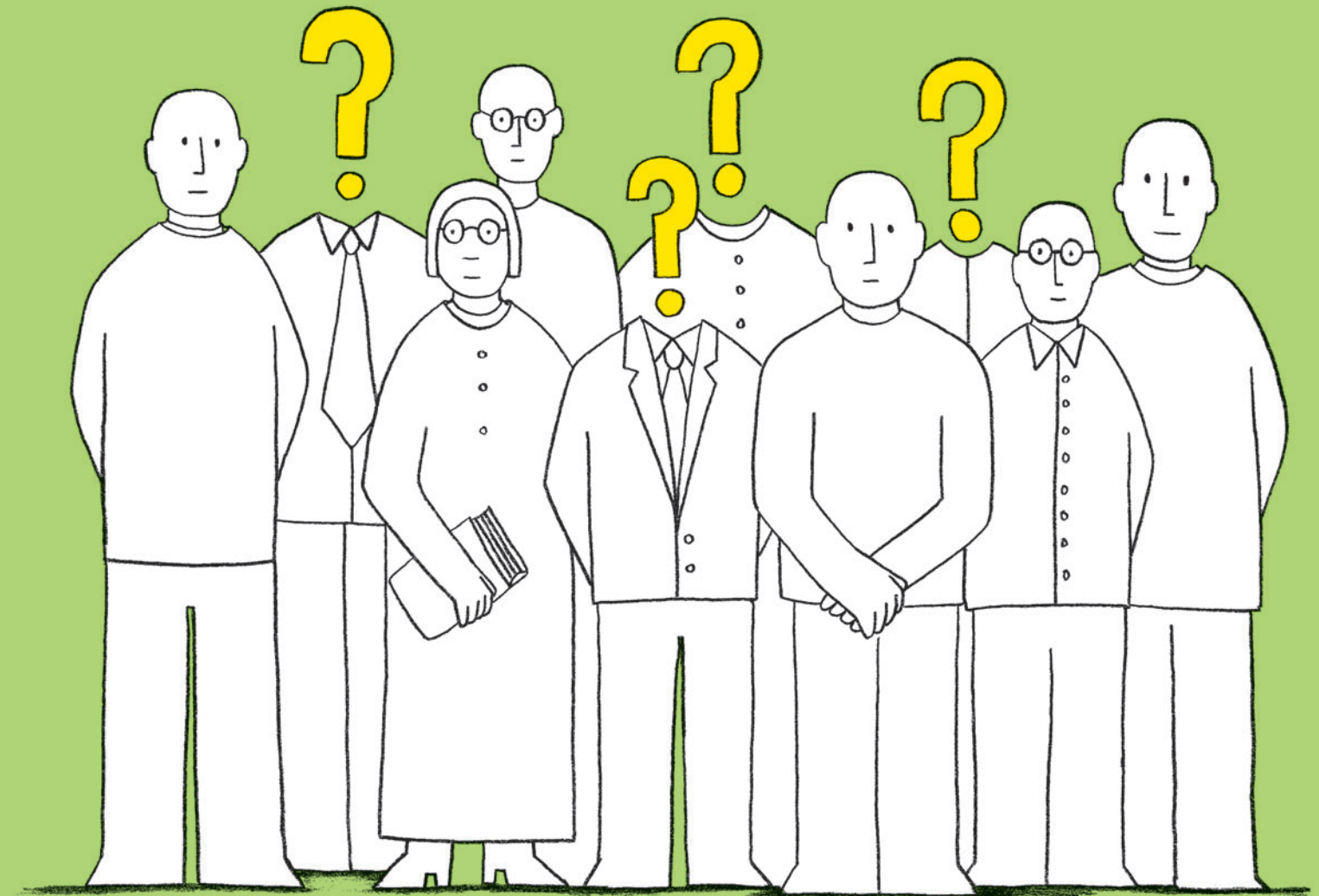
### QUELQUE 1 000 NOUVEAUX PROFESSEURS À RECRUTER ANNUELLEMENT : UN DÉFI DE TAILLE

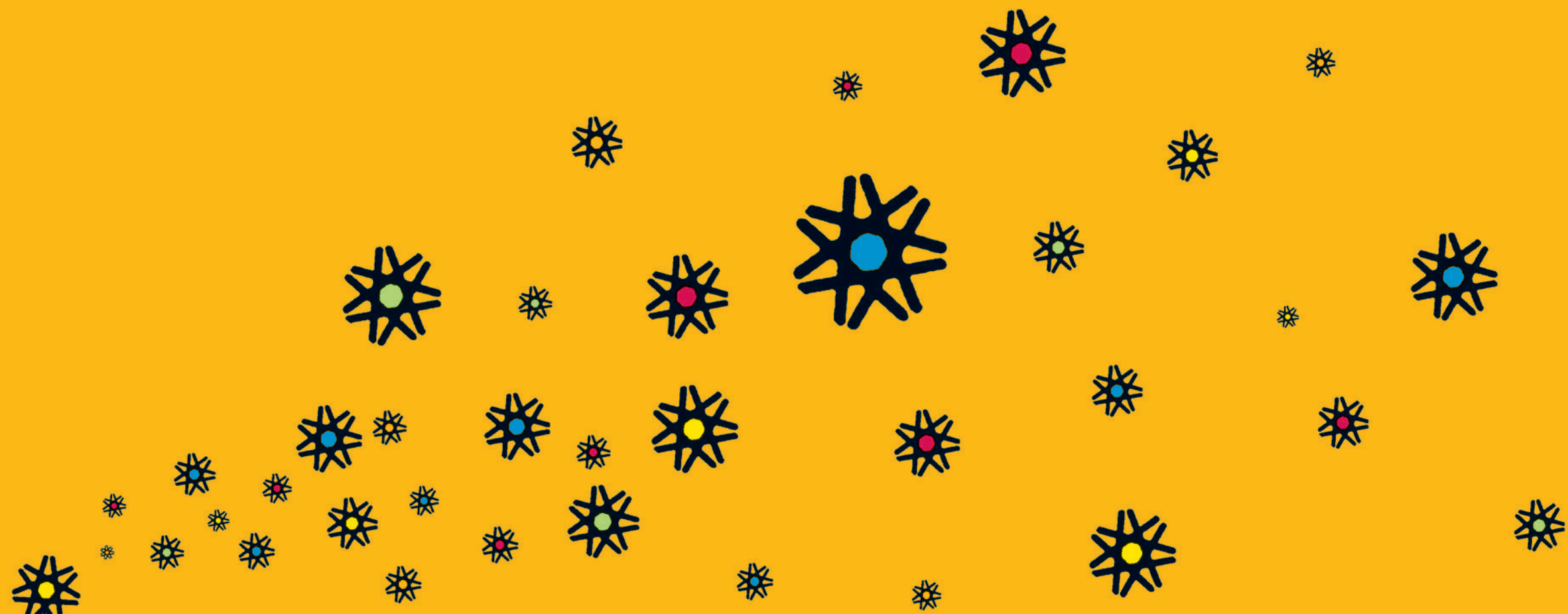
Selon le modèle de prévision, le nombre de professeurs à remplacer annuellement a été déterminé à partir des taux de sortie réels de 1985 à 2000, selon l'âge des personnes. Pour ce qui est de l'évolution de l'effectif étudiant, trois hypothèses ont été testées, soit des augmentations annuelles de 3 %, de 2 % et de 1 %. Compte tenu de la variation annuelle observée de 3,6 % entre 2000-2001 et 2003-2004, ces hypothèses sont très raisonnables. Enfin, le modèle de prévision a été conçu avec l'objectif d'atteindre un ratio d'encadrement de 18,5, selon la situation qui prévalait au milieu des années 1990. Puisque ce taux était de 21,4 en 2003, le modèle de prévision a fait en sorte de le réduire de 21,4 à 18,5 de manière progressive.

L'estimation de la demande annuelle de nouveaux professeurs pour la période 2004 à 2012 oscille entre 774 et 1 246, selon les divers scénarios, et la demande moyenne annuelle s'établit à 1 067. Ce niveau de remplacement, tel qu'estimé, représente un défi considérable puisque l'on comptait 8 650 professeurs réguliers en 2003 dans les universités québécoises.



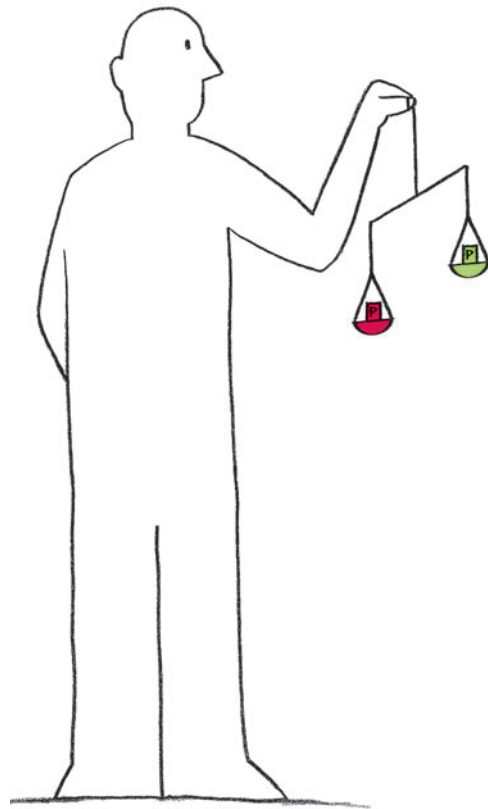
BESOINS DE NOUVEAUX PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ  
AU QUÉBEC ENTRE 2004 ET 2012





LES SERVICES

## L'ÉVALUATION DES PROJETS DE PROGRAMMES



Avant d'offrir un nouveau programme d'études conduisant à un grade de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, les universités québécoises soumettent leur projet visant l'ouverture de tels programmes à la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ. Mise sur pied au début des années 1990 par le Comité des affaires académiques, cette Commission jouit d'une autonomie complète dans ses travaux. Si ses huit membres, tous professeurs, y sont nommés par le Comité pour des mandats de trois ans, elle fonctionne avec toute la latitude que requiert l'évaluation objective des dossiers. Dans le respect de l'autonomie des universités, les Avis de la Commission sont transmis directement à l'université concernée et ne sont soumis à l'approbation d'aucune autre instance.

### QUAND DES EXPERTS SCRUTENT LES PROJETS DE PROGRAMMES À LA LOUPE...

Le fondement de l'activité de la CEP repose sur l'évaluation par des experts dont l'activité se situe dans la sphère du programme proposé. La CEP consulte donc, pour chaque projet qu'elle évalue, un certain nombre d'experts externes – en général trois – qui sont en mesure de porter un regard véritablement éclairé sur le contenu du programme que l'université se propose d'offrir. C'est à la lumière des analyses des experts consultés que la CEP rend ensuite son Avis sur le projet. Lorsqu'elle recommande l'acceptation d'un projet, elle le fait habituellement en assortissant son Avis de conditions et de suggestions, lesquelles ont pour objectif d'améliorer le projet soumis et de garantir que le programme, une fois offert, permettra à l'étudiant qui s'y inscrira de recevoir une formation de qualité.

Dans chacune de ses évaluations, la CEP se penche sur le cadre réglementaire du programme proposé, sur les activités pédagogiques qui le composeront, sur les ressources professorales qui le prendront en charge et sur les ressources matérielles qui seront mises à la disposition du personnel et des étudiants qui y participeront.

Depuis l'année 1999-2000, elle examine certains projets selon une procédure dite « modulée ». Cette procédure peut être utilisée quand l'université qui propose le projet a déjà, dans une certaine mesure, fait la preuve de sa capacité à offrir un programme dans le domaine d'études visé, par exemple si le nouveau programme proposé est fondé sur une quantité importante de cours déjà offerts dans le cadre de programmes existants.

### TRENTE-HUIT PROJETS ÉVALUÉS DEPUIS 2003

Au cours des années 2003-2004 et 2004-2005, la CEP s'est penchée sur 38 projets de programmes. De ce nombre, 30 ont été étudiés selon la procédure complète (8 programmes de baccalauréat, 12 de maîtrise et 10 de doctorat) et 8 selon la procédure modulée (soit 5 programmes de baccalauréat et 3 de maîtrise). Elle a de plus contribué à un exercice pancanadien, mené par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), sur la question de la qualité des diplômes de grade offerts par les établissements universitaires canadiens.

## LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Au Québec, l'évaluation périodique des programmes d'études universitaires relève de la responsabilité de chaque établissement. Cependant, les universités québécoises ont convenu d'orienter leur processus d'évaluation respectif de façon concertée dans le cadre de la CREPUQ. C'est ainsi que fut adoptée, en 1991, dans une perspective d'imputabilité, la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*. Cette politique comporte un cadre de référence qui définit les normes et les conditions de bonne pratique que les processus d'évaluation périodique des universités québécoises doivent respecter.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) découle de l'adoption de cette politique cadre. Elle est composée de cinq membres qui, nommés par le Conseil d'administration de la CREPUQ, sont des personnalités respectées connaissant bien le milieu universitaire et pouvant effectuer leur travail sans apparence de conflit d'intérêt.

### UN MÉCANISME MINUTIEUX AU SERVICE DE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES

Le mandat de la CVEP consiste à vérifier la conformité des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la *Politique*. Notons que, pour ce faire, la CVEP jouit d'une autonomie pleine et entière. Les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La CVEP applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la politique institutionnelle et l'examen de deux ou trois dossiers d'évaluation regroupant parfois plusieurs programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement ; la visite à l'université et la tenue de rencontres avec divers groupes de personnes qui ont participé aux évaluations à des titres divers ; et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi avec l'établissement et d'assurer des suites aux recommandations formulées par la CVEP en vue d'améliorer la mise en application du processus.

Au terme de la première ronde de travaux de vérification qui s'est déroulée de 1991 à 1999, la CREPUQ a apporté des ajustements à sa *Politique* cadre, qui ont été adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000. Le Guide d'accompagnement à la *Politique*, que la Commission avait élaboré à cette occasion, a été remplacé par un Guide d'application, rendu public au mois de mai 2004.

### UN GAGE DE SÉRIEUX ET D'IMPUTABILITÉ POUR LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

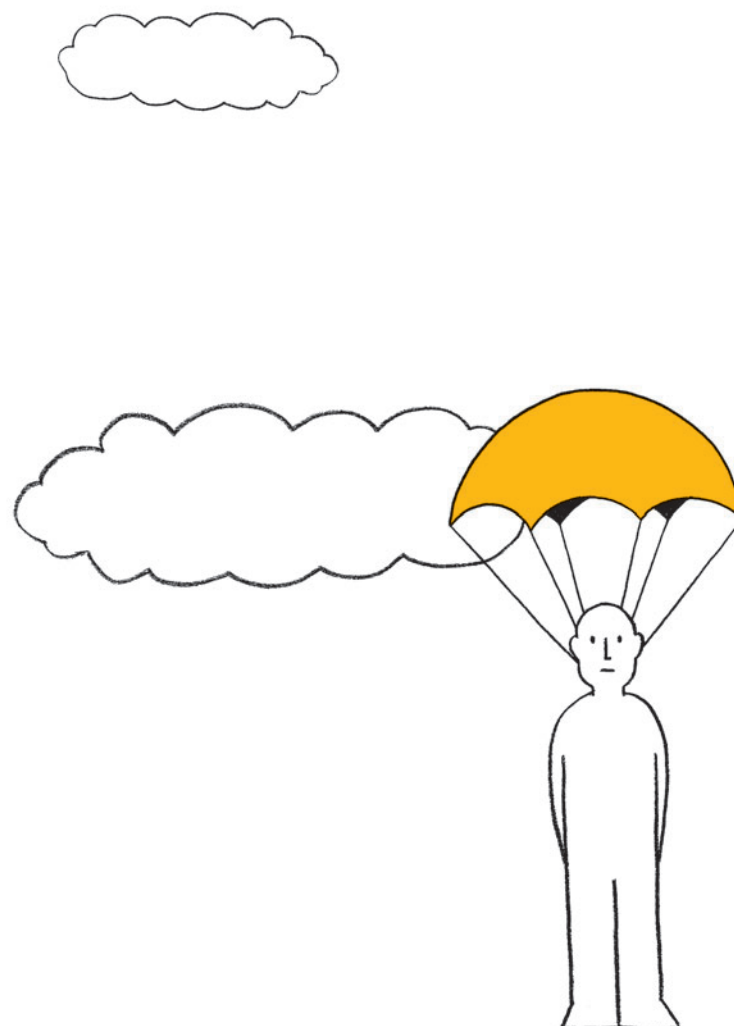
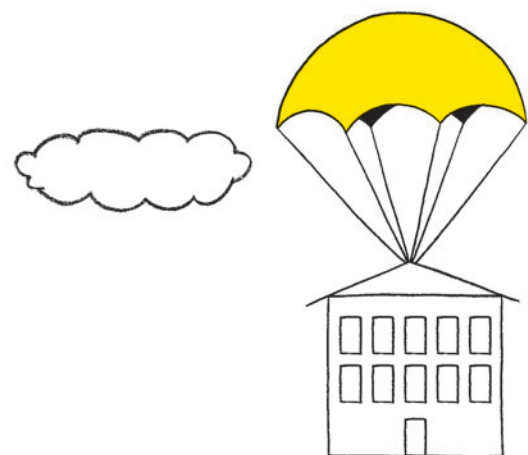
La CVEP poursuit actuellement le deuxième cycle de ses travaux, qui sera complété en 2007. Elle a procédé à la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes de 11 établissements universitaires québécois.

L'accueil favorable réservé aux améliorations proposées par la CVEP dans le cadre de ses travaux indique clairement que les universités québécoises ont le souci de répondre à l'exigence d'imputabilité vis-à-vis de la société. De plus, le sérieux avec lequel elles mettent en œuvre leurs politiques respectives témoigne de l'importance qu'elles accordent à l'évaluation périodique de la qualité et de la pertinence de leurs programmes d'études. Il en ressort que, au fil des ans, la Commission a contribué au développement d'une véritable culture de l'évaluation au sein des établissements universitaires.

### UN SYSTÈME D'ÉVALUATION SALUÉ SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La Commission de vérification de l'évaluation des programmes et la Commission d'évaluation des projets de programmes constituent les deux rouages principaux du système d'assurance qualité des programmes mis en place par les universités québécoises. Ce système continue d'attirer l'attention des intervenants du domaine de l'évaluation partout dans le monde, comme en témoignent les nombreuses demandes de présentation qui sont faites à la CREPUQ par des délégations étrangères et par des organismes internationaux (Agence universitaire de la Francophonie, Conférence des Recteurs des Universités Francophones d'Afrique et d'Océan Indien) de leur présenter les caractéristiques du système d'évaluation québécois. Ce dernier a d'ailleurs été reconnu comme un modèle dans une publication récente de l'Association Européenne de l'Université.

## LES ACHATS COLLECTIFS



### LES ASSURANCES : LE REGROUPEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES

Mis en place et géré dans le cadre de la CREPUQ depuis sa création, le 31 janvier 1998, le Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ), a fait l'objet d'un développement constant, s'adaptant aux besoins en pleine évolution des établissements universitaires et aux fluctuations du marché de l'assurance. Au moment de sa création, la valeur des biens assurés au sein du PARUQ était de 6,8 G\$ et celui-ci a permis de réaliser, dès cette première année, une économie de 1,4 M\$ sur la prime payée par rapport à l'année précédente.

Le PARUQ procure des couvertures d'assurances de dommages à tous les établissements universitaires et représente le plus important portefeuille d'assurances de dommages pour les biens dans le secteur de l'éducation au Québec, tant du point de vue des valeurs assurables que de celui des primes payées. La valeur des biens assurés est passée, en 2005, à plus de 12,8 G\$, ce qui représente une augmentation de 88,6 % des valeurs assurables depuis 1998.

Le PARUQ offre à ses membres les garanties d'assurances suivantes : biens, responsabilité civile générale, responsabilité professionnelle, responsabilité complémentaire, responsabilité excédentaire, responsabilité « Umbrella », responsabilité civile des fiduciaires, détournement, disparition et destruction (DDD), automobile et bris de machines.

Afin de prévenir les sinistres en contrôlant les risques et en instaurant des mécanismes de protection, les établissements universitaires se sont dotés, en 1999, d'un *Programme de prévention et de gestion des risques*. Ce Programme comprend des audits et des inspections des immeubles sur les 19 campus universitaires, des séances de formation, des bulletins d'information, des services conseils personnalisés, l'implantation de plans de mesures d'urgence, de même que la mise en place d'un système organisé de priorisation systématique des interventions à réaliser au sein des établissements.



## LES BIBLIOTHÈQUES

Depuis plusieurs années déjà, les bibliothèques négocient collectivement des produits et des services documentaires par l'intermédiaire de la CREPUQ. Le volume de ces achats s'est accru au cours des dernières années pour atteindre, en 2004-2005, un montant de près de 6 M\$. Les ressources ainsi acquises comprennent notamment le plein texte de plus de 12 000 revues scientifiques ou professionnelles et de 51 journaux, 20 produits de dépouillements documentaires couvrant plus de 60 000 revues, 7 répertoires de données statistiques et commerciales, ainsi que plusieurs thèses et ouvrages de référence (encyclopédies, bases de données, etc.).

## LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT

Créé en 1978, le Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) a pour objectif premier de mettre en commun le pouvoir d'achat des établissements universitaires en procédant à des achats regroupés de biens et de services.

Ces achats regroupés permettent de réaliser des économies substantielles tout en obtenant de la part des fournisseurs un service de qualité. En 2003-2004, les achats regroupés ont atteint 12 M\$ et ont permis de réaliser des économies de l'ordre de 5 M\$.

Le RGAUQ est aussi un lieu d'échange d'information et de concertation en ce qui concerne les pratiques d'approvisionnement. Par ailleurs, il représente les établissements universitaires québécois auprès d'institutions telles que l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), l'Ontario University Purchasing Management Association (AOPMA) et le Conseil canadien des marchés publics.

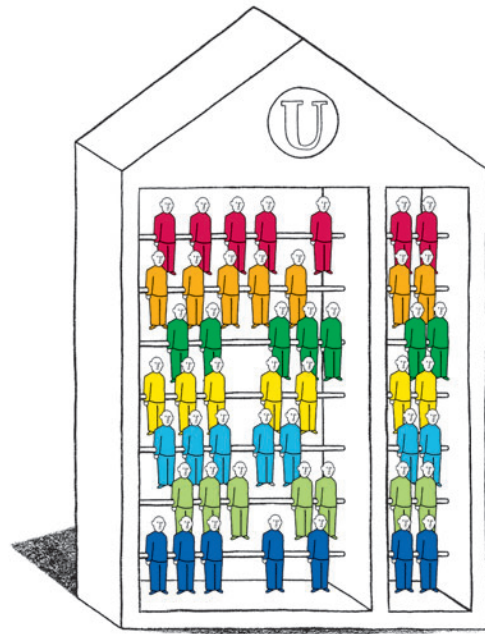
### UN RÉGIME COLLECTIF D'ASSURANCE MALADIE ET HOSPITALISATION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Le Règlement québécois sur la sélection des ressortissants étrangers spécifie, à l'article 47, que le ressortissant étranger désirant séjourner temporairement au Québec pour étudier se verra délivrer un certificat d'acceptation du Québec si sa demande est accompagnée d'une preuve qu'il dispose d'une assurance maladie et hospitalisation pour lui-même et les personnes à charge qui l'accompagnent ou qu'il est couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale. Par ailleurs, le MEIS exige que les établissements universitaires québécois consignent aux dossiers de leurs étudiants étrangers la preuve de leur assurance maladie et hospitalisation.

Depuis de nombreuses années, afin de satisfaire ces exigences gouvernementales, plusieurs établissements universitaires québécois négocient collectivement, dans le cadre de la CREPUQ, l'assurance maladie et hospitalisation pour les étudiants étrangers. Les établissements participants sont l'École Polytechnique, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, ainsi que tous les établissements membres du réseau de l'Université du Québec.

À l'été 2004, un nouveau contrat a été conclu pour les années 2004-2005 et 2005-2006. À l'heure actuelle, environ 6 000 étudiants étrangers bénéficient de ce régime d'assurance.

## L'ENQUÊTE SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT ET LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES PERSONNELS



Dans le cadre d'une entente avec le MELS, c'est la CREPUQ qui, depuis plus de 20 ans, procède, auprès des établissements universitaires du Québec, à un recensement annuel sur les professeurs d'université. Il s'agit de l'*Enquête sur le personnel enseignant (EPE)* des universités québécoises. Initié par le MELS à la fin des années 1960, ce recensement a été conçu de manière à alimenter aussi Statistique Canada dans son enquête sur les professeurs à temps complet, menée dans les autres provinces canadiennes auprès de chaque établissement.

Les renseignements recueillis – âge, sexe, diplômes détenus, rang académique, rémunération annuelle – permettent de décrire le corps professoral des universités québécoises et, avec les données accumulées au fil des ans, il est possible de suivre son évolution.

### AU-DELÀ DES PROFS...

Au moment de sa prise en charge de l'EPE, la CREPUQ s'est engagée à élargir la collecte de données à l'ensemble des personnels des universités. C'est ainsi qu'au cours des années 1990 a été développé le Système sur les personnels des universités québécoises (SYSPER). Ce système fait une recension annuelle de la rémunération, des emplois et des principales caractéristiques socio-démographiques de toutes les personnes ayant œuvré dans les établissements universitaires québécois. Dans la perspective où ce système pourrait s'arrimer le plus possible aux systèmes internes des établissements, des échanges suivis ont permis de mettre à contribution autant les usagers que les responsables internes du développement de ces systèmes.

Des travaux portant sur la classification des emplois sont en cours présentement, en vue de constituer des groupes homogènes entre les établissements. Ce travail est lourd et complexe : qu'il suffise de dire que SYSPER enregistre, chaque année, tous les titres de fonction qu'on retrouve dans

les établissements – et qui reflètent leur diversité – et qu'il faut les regrouper en catégories homogènes permettant la comparaison entre établissements.

Les données sont déposées dans un environnement de base de données relationnelles et, pour ce qui est de leur exploitation, l'accent a été mis sur les opérations qui concernent le corps professoral : les professeurs et les chargés de cours.

### LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC : UN IMMENSE PÔLE D'EMPLOI

À l'automne 2004, les premiers rapports d'exploitation des données de SYSPER ont été produits. Ils ont permis de dresser un portrait qui illustre l'imposante main-d'œuvre que l'on retrouve dans les établissements universitaires.

Ainsi, à l'automne 2001, on retrouvait à l'emploi des établissements universitaires du Québec 1 250 personnes dans le personnel de direction, 8 650 professeurs-chercheurs, 6 250 chargés de cours, 2 600 autres personnes du personnel de l'enseignement et de la recherche, 6 300 professionnels, et 12 470 personnes du groupe de soutien, soit un total de 37 520 personnes (à temps complet et à temps partiel).

## PROFETIC : UN SITE AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

Depuis son lancement en 2000, le site *Profetic.org* a pour vocation de soutenir l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que le renouveau pédagogique dans l'enseignement supérieur, notamment par la mise en valeur des initiatives québécoises dans ce domaine.

### NOUVEAUX DOSSIERS TECHNOLOGIQUES MAINTENANT EN LIGNE

À la suite d'une première phase de développement axée sur la constitution d'une banque de ressources documentaires et sur l'animation d'une salle de presse, l'équipe du site *Profetic* a souhaité aller de l'avant en enrichissant son travail de veille technologique par la création d'un nouvel espace collaboratif. Cette orientation vise la reconnaissance et la valorisation des travaux universitaires favorisant l'intégration des TIC, de même que la promotion des échanges au sein de la communauté d'utilisateurs du site.

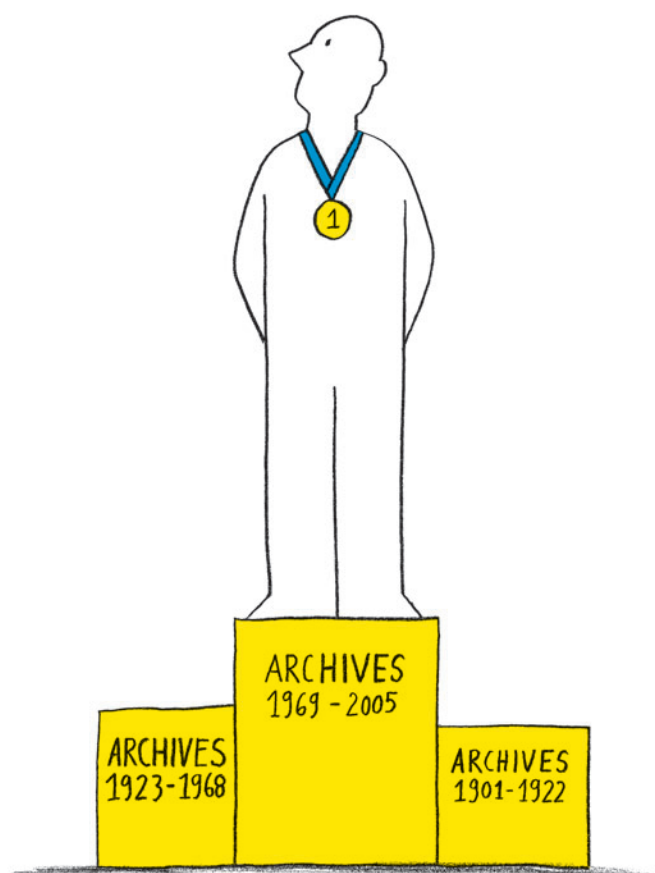
Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, la rubrique des *Dossiers technologiques* a été conçue. Ces *Dossiers* prennent la forme de fiches qui documentent, sous forme schématique, des applications technologiques courantes ou en émergence dans l'enseignement supérieur. Ils comprennent différentes sections permettant entre autres de définir le sujet retenu, de donner des exemples de son utilisation, de mettre en valeur son potentiel pédagogique, de proposer une démarche de production permettant son intégration et d'évaluer ses résultats.

### LOGICIEL LIBRE ET BILINGUISME : DE NOUVEAUX PAS VERS PLUS DE COLLABORATION ET DE PARTAGE

Notons qu'au-delà de l'intérêt de son contenu, le site *Profetic* constitue en soi un modèle de partage et de collaboration susceptible d'intéresser grandement d'autres réseaux d'établissements. C'est d'ailleurs dans cet esprit d'ouverture que l'équipe du site a pris, en 2003, le virage du logiciel libre et de la conformité aux recommandations du *World Wide Web Consortium (W3C)*, un organisme international officiellement chargé de la normalisation à l'égard de tout ce qui concerne le Web. Cette démarche a permis d'assurer la pérennité et l'accessibilité des contenus publiés sur le site.

Enfin, les premiers mois de l'année 2005 ont marqué une étape importante vers l'amélioration des services offerts sur *Profetic* à l'ensemble de la communauté universitaire québécoise : la banque de ressources documentaires et les articles à la une sont maintenant bilingues. La traduction du site permettra l'arrivée de nouveaux collaborateurs anglophones et contribuera ainsi à l'enrichissement de la documentation diffusée, au grand bénéfice de l'ensemble de la communauté d'utilisateurs de *Profetic*.

## LE RECUEIL DES RÈGLES DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS



Le Comité des secrétaires généraux a complété avec succès ses travaux d'édition du *Recueil des règles de conservation des documents des établissements universitaires québécois* publié en français par la CREPUQ, en 2002, puis traduit en anglais en 2004 par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC). L'édition électronique française, ainsi que sa version anglaise, sont maintenant logées dans le site Web de la CREPUQ et accessibles à toute personne intéressée.

### DU CYCLE DE VIE DES DOCUMENTS À LEUR CONSERVATION : LA CREPUQ À LA FINE POINTE DE LA RÉFLEXION SUR LES ARCHIVES

Le *Recueil* regroupe un total de 300 règles de conservation de types de documents produits et conservés par un établissement universitaire. Utilisé comme modèle de gestion documentaire, il permet à chaque établissement d'arrêter sa politique officielle en matière de conservation et d'élimination des documents. Le *Recueil* appuie les établissements dans l'élaboration et la mise à jour de leur calendrier de conservation spécifique. En vertu des dispositions de la Loi sur les archives adoptée en 1983 par le législateur québécois, chaque organisme public, désigné comme tel par la Loi, doit produire un calendrier de conservation de ses documents. L'originalité du *Recueil* publié par la CREPUQ tient à l'attention portée aux différentes étapes du cycle de vie des documents ainsi qu'à la constitution d'archives universitaires et publiques et, plus particulièrement, au souci manifesté pour la préservation des documents produits sous forme numérique. En

plus de favoriser une gestion plus efficace et un meilleur contrôle des documents, il favorise la pérennité du patrimoine archivistique universitaire. Le *Recueil* constitue l'aboutissement de la réflexion collective menée par les membres du Sous-comité des archivistes depuis l'adoption de la Loi.

Déjà primé en juin 2003 grâce à l'obtention du Prix de l'organisme de l'année décerné à la CREPUQ par l'Association des archivistes du Québec, le *Recueil* a été présenté à Vienne (Autriche), en août 2004, dans le cadre des travaux du Congrès international des archives. À cette occasion, la communauté archivistique internationale a salué l'approche avant-gardiste privilégiée par le Comité des secrétaires généraux de la CREPUQ en matière de gestion documentaire. Par leurs nombreux commentaires, divers participants à ce congrès ont confirmé que les archivistes universitaires québécois étaient à la fine pointe de la réflexion archivistique internationale en ce domaine, même si les moyens financiers nécessaires pour y donner suite sont importants et parfois difficiles à rassembler.

## LES DROITS DE REPRODUCTION : LA CONVENTION 2004-2007 COPIBEC/CREPUQ

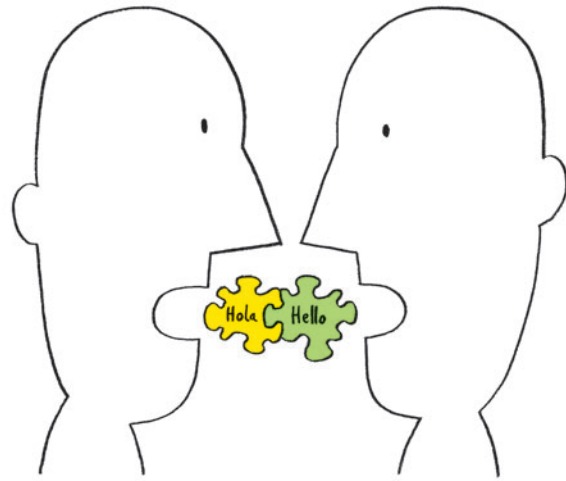
La CREPUQ a procédé, en juin 2004, à la signature d'une Convention d'une durée de trois ans avec Copibec, la Société québécoise de gestion collective de droits de reproduction. Sous réserve du paiement des redevances dues, Copibec accorde en retour aux universités signataires une licence les autorisant à reprographier, à des fins d'enseignement et dans le respect des limites de reprographie prescrites par la licence, des œuvres protégées par le droit d'auteur dont elle détient les droits de reproduction. Il s'agit de la 4<sup>e</sup> Convention négociée avec succès par le Comité des secrétaires généraux, en collaboration avec son Sous-comité des conseillers juridiques.

## LA GESTION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Le *Rapport sur la gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec : état de situation et planification stratégique* a été publié en 2004 par le Sous-comité des archivistes. Compte tenu de la croissance exponentielle des transactions numériques dans les services universitaires, ce document constitue un outil pour aider à planifier la pérennité des documents numériques et ainsi garantir leurs conservation et accès. Il démontre surtout l'obligation d'agir suivant un consensus partagé par les archivistes, juristes et informaticiens qui ont collaboré à cette étude.

Dans la gestion des documents administratifs, ce rapport constitue une étape majeure du cheminement des universités québécoises en gestion de documents numériques (GDN). En faisant le point sur la situation actuelle, il favorise le partage entre universités d'expériences pertinentes, afin de susciter la réalisation de projets de GDN, et met en place les mécanismes nécessaires pour assurer une « veille technologique » visant la recherche et l'identification de nouveaux développements technologiques dans ce secteur.

## LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES D'ÉTUDIANTS



Depuis 1984, la CREPUQ a conclu des ententes d'échanges d'étudiants avec plus de 500 établissements ou regroupements d'établissements dans une vingtaine de pays. Celles-ci permettent aux étudiants inscrits à plein temps dans un établissement universitaire québécois de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement universitaire à l'étranger, et vice versa pour les étudiants des universités étrangères qui ont signé l'entente.

### PLUS SIMPLE, PLUS EFFICACE

Simplicité, utilité et sécurité sont les principes retenus par l'équipe qui a travaillé à la réalisation du nouveau système de gestion des programmes d'échanges d'étudiants (PÉÉ), auquel s'ajoute un site Web revu et amélioré, ainsi qu'un intranet destiné aux responsables des PÉÉ français, belges et suisses.

Avant même d'obtenir un code d'accès et de compléter son formulaire d'inscription en ligne, l'étudiant peut s'assurer que son établissement participe aux PÉÉ de la CREPUQ. Il peut également consulter la liste des établissements et des programmes de formation susceptibles de l'accueillir. L'inscription en ligne réduit le risque d'erreur et simplifie la gestion des dossiers des étudiants qui sont actuellement plus de 2500 à participer annuellement aux PÉÉ.

Le site de gestion permet aux responsables québécois d'intervenir à la fois comme établissement d'attache et comme établissement d'accueil. Dorénavant, il leur est possible de consigner leur décision à l'écran ; d'ailleurs, un effort particulier a été fait pour faciliter la lisibilité des écrans et la navigation des usagers. Les responsables québécois ont accès à d'autres fonctionnalités qui permettent notamment d'exporter des données, de produire des listes ou encore des fichiers. De leur côté, les responsables français, belges et suisses interviennent dans le système de gestion à titre d'établissement d'attache ; cependant, les fonctions auxquelles ils ont accès sont restreintes. Un intranet qui contient toutes les informations nécessaires à la bonne gestion des PÉÉ a été mis à leur disposition.

## LE PROGRAMME POUR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION QUÉBÉCOISE

Le Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ) est un programme de subvention financé par le MELS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, à la suite d'une entente avec le MELS, la CREPUQ est responsable de la gestion des subventions offertes aux établissements universitaires dans le cadre du volet de ce programme consacré à la promotion du savoir-faire québécois en matière d'éducation sur la scène internationale. Le budget annuel du Programme est de 275 000 \$.

Les projets prioritaires sont ceux qui font appel à la collaboration interuniversitaire, qui présentent un caractère structurant ou qui sont susceptibles de générer des retombées positives pour les universités québécoises, ou encore d'explorer de nouvelles avenues de collaboration internationale.

## L'ENTENTE SUR LES AUTORISATIONS D'ÉTUDES HORS ÉTABLISSEMENT

L'Entente sur les autorisations d'études hors établissement permet à un étudiant inscrit comme étudiant régulier dans un établissement universitaire québécois (l'établissement d'attache) de suivre, dans le cadre de son programme d'études et pour des raisons valables, un ou plusieurs cours de son choix dans un autre établissement universitaire québécois (l'établissement d'accueil), s'il le désire. Cette Entente a pour objectif premier d'offrir aux étudiants l'accès à un éventail de cours beaucoup plus important, tout en demeurant inscrits dans leur établissement d'attache.

### L'INSCRIPTION EN LIGNE : PLUS DE SOUPLESSE POUR LES ÉTUDIANTS

Depuis le trimestre d'hiver 2003, les étudiants désireux de se prévaloir de l'Entente peuvent le faire à partir de leur propre ordinateur. Avec le formulaire électronique, disponible dans le site Web de la CREPUQ, les étudiants n'ont donc plus besoin de se déplacer pour obtenir les autorisations requises de la part des registraires et des responsables de programmes des établissements d'attache et d'accueil.

Du point de vue des établissements universitaires, le système d'inscription en ligne a entraîné un allègement administratif de la procédure qui facilite l'application de l'entente et encourage la mobilité des étudiants. À titre indicatif, au trimestre d'automne 2004, environ 4 300 étudiants de tous les cycles et domaines d'études se sont inscrits à au moins un cours dans le cadre de cette entente, soit une augmentation de près de 50 % depuis l'automne 1993.

## LE CONTRÔLE DES ACCEPTATIONS MULTIPLES

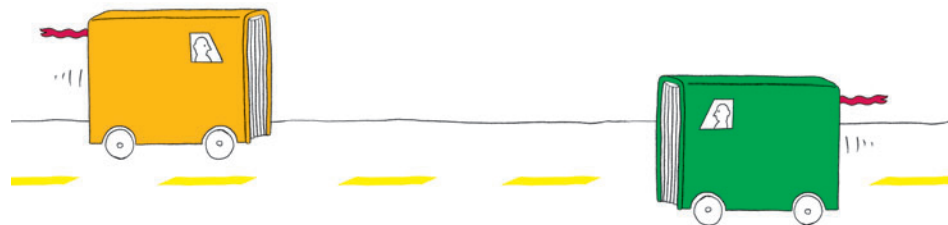
Afin de favoriser la plus grande accessibilité à leurs programmes d'études en comblant le maximum de places disponibles, les établissements universitaires ont convenu de prendre les mesures nécessaires pour éviter qu'une même personne puisse accepter plus d'une offre d'admission et occuper, même provisoirement, plus d'une place dans les programmes contingentés. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les établissements à cet égard, la CREPUQ procède à l'identification des personnes qui sont en situation d'acceptations multiples et leur transmet un avis afin qu'elles puissent régulariser leur situation. Cet avis, produit au mois d'août de chaque année, invite donc les personnes à ne confirmer leur acceptation que pour une seule offre d'admission.

## LA CARTE D'EMPRUNT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

En vertu de l'Entente sur la réciprocité du privilège d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires canadiennes, les professeurs à temps complet ou à temps partiel, les professeurs invités, les chargés de cours, les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles à temps complet ou à temps partiel, et toutes les autres catégories de personnel d'un établissement universitaire québécois, y compris le personnel à la retraite, jouissent des mêmes privilèges d'accès et d'emprunt que ceux accordés par la bibliothèque d'un autre établissement universitaire québécois ou canadien à ses étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, aux usagers externes ou à d'autres catégories d'usagers, selon le cas.

L'Entente s'applique également aux détenteurs d'une carte de présentation émise par le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Atlantique (CBAU), par l'Ontario Council of University Libraries (*ocul*) et par le Council of Prairie and Pacific University Libraries (*coppul*).

## UN SERVICE QUOTIDIEN DE LIVRAISON ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES



Implanté en 1969, PEBUQUILL (Prêts entre bibliothèques universitaires québécoises) est un service quotidien de livraison reliant les bibliothèques universitaires du Québec entre elles, d'une part, et avec le réseau des bibliothèques universitaires ontariennes desservies par l'Inter University Transit System (*iuts*), d'autre part. Depuis janvier 1981, une liaison quotidienne a aussi été établie avec un service similaire du Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral, le NCR Express.

Le service PEBUQUILL met à la disposition des professeurs, des chercheurs et des étudiants de chaque université les ressources documentaires de l'ensemble des institutions universitaires du Québec et de l'Ontario, de la Bibliothèque nationale du Québec, de la Bibliothèque nationale du Canada et de l'Institut canadien de l'information scientifique et technique. Il réduit à leur minimum les délais de prêt et d'emprunt entre les bibliothèques de chaque institution participante. Enfin, il facilite les échanges entre les bibliothèques membres du réseau et accélère les communications entre elles.

## ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS

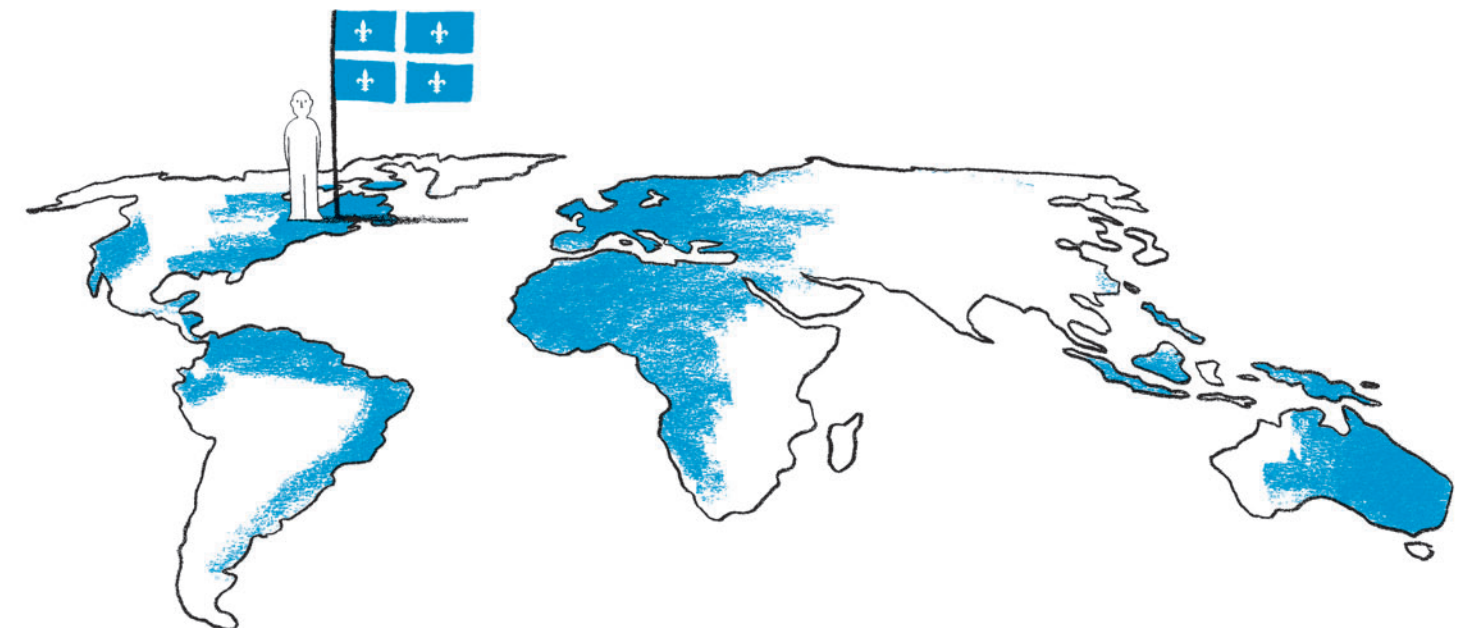
Durant la période 2003-2004 et 2004-2005, la CREPUQ a accueilli plusieurs délégations en provenance d'Amérique centrale (Haïti), d'Amérique du Nord (Mexique), d'Amérique du Sud (Argentine, Chili), d'Asie (Chine, Japon), d'Europe (Espagne, France, Lettonie) et du Proche-Orient (Iran).

Ces rencontres permettent d'établir des relations qui favorisent les échanges et la connaissance mutuelle, de faire la promotion du système universitaire québécois, de même que de présenter la CREPUQ au plan de son organisation, de ses activités et des services offerts à ses membres.

## RAYONNEMENT INTERNATIONAL

La CREPUQ offre le soutien nécessaire à la réalisation de projets collectifs favorisant le rayonnement des universités québécoises sur la scène internationale, et coordonne plusieurs activités visant le recrutement d'étudiants étrangers. Ainsi, au cours des années 2003-2004 et 2004-2005, la CREPUQ a facilité la participation des établissements universitaires à 24 missions internationales.

Ces missions ont eu lieu en Afrique sub-saharienne (une au Cameroun), en Afrique du Nord (deux en Algérie), en Amérique centrale (une en Martinique), en Amérique du Nord (neuf aux États-Unis, une au Mexique), en Asie (une au Vietnam) et en Europe (huit en France, une en Italie).



## INTERVENTIONS ET PARTICIPATION À DIVERS ÉVÉNEMENTS

La CREPUQ a participé aux auditions publiques de la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, en présentant le mémoire sur *Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec*, en février 2004. Elle est également intervenue à la Commission des finances publiques, relativement au projet de « Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec », en octobre 2004, et à la Commission des affaires sociales « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes », en décembre 2004.

Elle a aussi participé à diverses consultations menées au cours des années 2003-2004 et 2004-2005 : le Forum de la francophonie, organisé par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et aux affaires autochtones, les 30 avril, 1<sup>er</sup> et 2 mai 2004 ; le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial du ministère de l'Éducation, les 9 et 10 juin 2004 ; et le Forum national des générations du gouvernement du Québec, du 12 au 14 octobre 2004.

La CREPUQ représente les établissements universitaires québécois auprès de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC). Elle entretient des liens avec l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFQ), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ) et la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFÉMEN).

La CREPUQ reçoit de nombreux appels de candidatures et désigne des représentants du milieu universitaire pour combler des postes auprès d'instances relevant de ministères ou d'organismes œuvrant dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la culture. Citons, à titre d'exemples, l'équipe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité, le Conseil supérieur de l'éducation, l'Institut national de santé publique, Héma-Québec, le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), la Commission des partenaires du marché du travail et les comités de la formation de plusieurs ordres professionnels.

Enfin, la CREPUQ est fière de s'associer aux événements qui encouragent la recherche de l'excellence, le goût de la réussite et l'engagement des jeunes. C'est dans ce cadre qu'elle a participé au Gala Forces Avenir, à la remise des Grands Prix nationaux et internationaux du Concours québécois en entrepreneuriat et au Gala de la science de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

## UN LIEU DE RESSOURCEMENT ET DE RÉFLEXION

La CREPUQ favorise la réflexion et le ressourcement chez ses membres. Chaque année, elle organise des ateliers de formation et de perfectionnement, des colloques et des journées d'étude sur divers thèmes choisis par ses comités et sous-comités.

C'est ainsi qu'annuellement, les gestionnaires des ressources humaines, des finances, de la santé et la sécurité du travail, et des technologies de l'information et de la communication organisent des colloques. Un des objectifs de ces activités est de permettre au personnel des divers établissements universitaires de tisser des liens entre eux dans un cadre favorisant les échanges sur des sujets d'intérêt commun. Les colloques, tenus en 2003-2004 et 2004-2005, ont regroupé près de 1 000 participants.

Le secteur des bibliothèques accorde une grande attention à la formation et au perfectionnement des diverses catégories de son personnel. Ainsi, au cours des années 2003-2004 et 2004-2005, quelque 25 ateliers sur divers thèmes ont été organisés, et plus de 1 000 personnes y ont participé.

## PUBLICATIONS

Guide d'application de la Politique de la crepuq relative à l'évaluation périodique des programmes existants, 2004

La gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec : état de situation et planification stratégique, Sous-comité des archivistes, 2004

Politique commune pour le traitement des monographies électroniques accessibles en ligne dans les bibliothèques universitaires du Québec, Groupe de travail sur le traitement de la documentation du Sous-comité des bibliothèques, 2004

Questions et réponses sur la cote de rendement au collégial, 2004

Records Retention Schedules for Quebec Academic Institutions, Sous-comité des archivistes, 2004 (version anglaise du Recueil des règles de conservation des documents des établissements universitaires québécois, 2002)

Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises, 2001-2002 et 2002-2003, Sous-comité des bibliothèques, 2004

Statistiques générales des bibliothèques universitaires québécoises, 2003-2004, Sous-comité des bibliothèques, 2005

Table des programmes de maîtrise et de doctorat offerts dans les établissements universitaires du Québec, 2003-2004, Comité des affaires académiques, 2004

Table des programmes de maîtrise et de doctorat offerts dans les établissements universitaires du Québec, 2004-2005, Comité des affaires académiques, 2005

## MÉMOIRES – ÉTUDES

La description normalisée des ressources : vers un patrimoine éducatif, Rapport d'étude sur l'application de normes et de standards pour les ressources d'enseignement et d'apprentissage, CREPUQ, Novasys inc., 2003

De la pénurie de professeurs d'université au Québec, 2004

Le financement des universités québécoises : un enjeu déterminant pour l'avenir du Québec, mémoire présenté à la Commission parlementaire de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, 2004

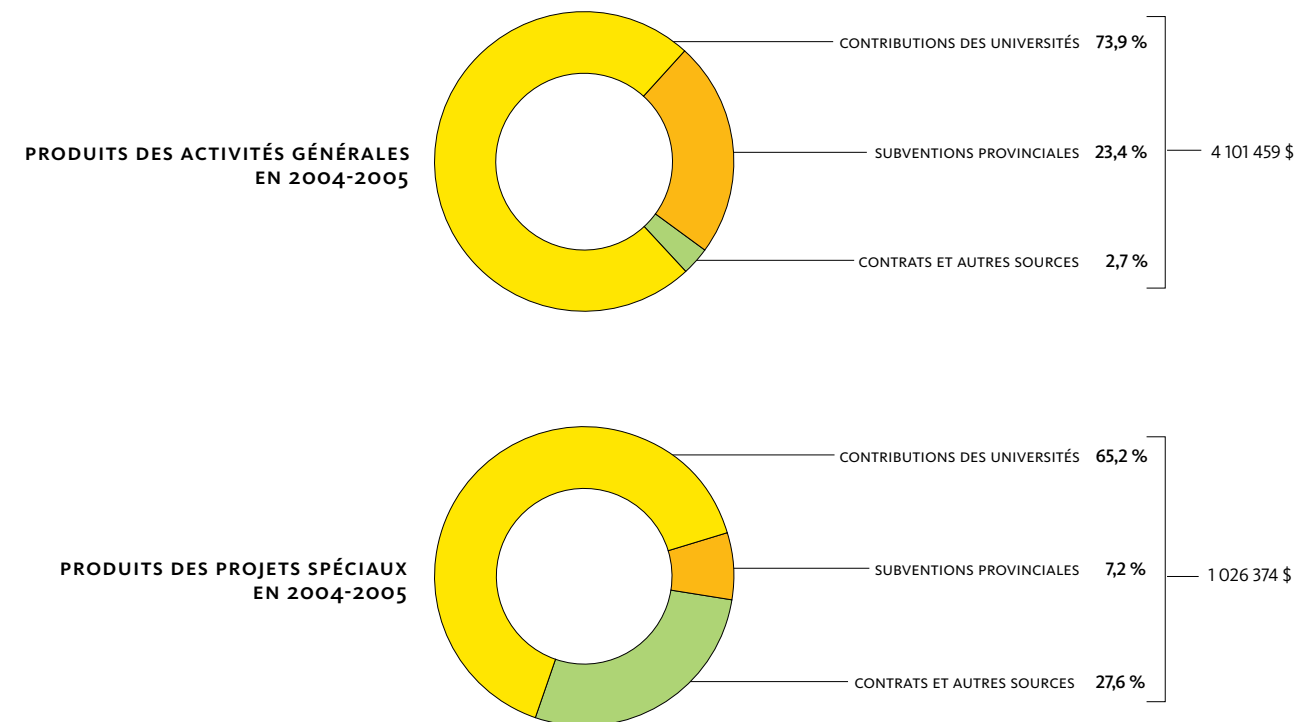
Mémoire présenté au Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, 2004

## ÉTATS FINANCIERS<sup>[1]</sup>

## L'ÉQUIPE DE LA CREPUQ

Jacques Bordeleau, directeur général

Esther Dansereau, adjointe au directeur général



**AFFAIRES ACADÉMIQUES, RECHERCHE**  
Réginald Lacroix, directeur général adjoint

**SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX, AFFAIRES JURIDIQUES, ARCHIVES**  
Yvon-Albert Laurendeau

Anne-Mireille Bernier (TIC)

Pierre Bourgeois (TIC)

Yvon Bousquet (Admission, dossier étudiant)

Rita Buono (Bibliothèques)

Céline Cloutier (Relations internationales, affaires académiques)

Simon Deblois (Affaires médicales)

Réjean Drolet (Admission, dossier étudiant)

Onil Dupuis (Bibliothèques, relations publiques)

Michel Giguère (Affaires médicales, CEP)

Danièle Laforest (CVER)

Annie Martin (Relations internationales)

Diane Poirier (Achats collectifs des bibliothèques)

François Robichaud (CEP, recherche, COPIBEC)

Julie Vignola (Suivi des programmes)

**RECHERCHE INSTITUTIONNELLE**

Guy Girard

Valérie Beauchamp

**SERVICE INFORMATIQUE**

Sophie Ducharme

Ginette Brodeur

Bernard Fréchette

Bruno Génier

Martine Goulet

**ÉQUIPE DE SOUTIEN**

France Bilodeau

Chantal Boire

Gisèle Carbonneau

Mélanie Joseph

Manon Lebel

Katerine Lupien

Sylvie Parisé

Chantal Payette

Réjeanne Pelletier

Catherine Riopel

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**  
Lorraine Ouellet, responsable des finances

Marie Galibois (Finances, assurances)

Lyne Lambert (Comptabilité)

**RESSOURCES HUMAINES**  
Linda Groulx, responsable des ressources humaines

Marie-Lou Lalime (Ressources humaines)

### SOMMAIRE DES CHARGES DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES ET DES PROJETS SPÉCIAUX

	ACTIVITÉS GÉNÉRALES	PROJETS SPÉCIAUX <sup>[2]</sup>	TOTAL 2004-2005	TOTAL 2003-2004
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	2 941 871 \$	156 621 \$	3 098 492 \$	3 079 905 \$
LOYER, TAXES ET ASSURANCES	393 097 \$		393 097 \$	381 049 \$
POSTE ET MESSAGERIE <sup>[3]</sup>	123 049 \$	18 212 \$	141 261 \$	132 076 \$
COMMUNICATIONS	42 097 \$	540 \$	42 637 \$	43 459 \$
FRAIS DE VOYAGE ET DE REPRÉSENTATION	43 547 \$	49 915 \$	93 462 \$	55 936 \$
FRAIS D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES	50 912 \$		50 912 \$	53 400 \$
FRAIS D'ASSEMBLÉES ET DE COLLOQUES		74 549 \$	74 549 \$	82 718 \$
SERVICES CONTRACTUELS	47 666 \$	372 229 \$	419 895 \$	407 758 \$
PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	38 662 \$	200 737 \$	239 399 \$	237 050 \$
INTÉRÊTS	5 025 \$		5 025 \$	5 320 \$
AUTRES	140 870 \$	76 284 \$	217 154 \$	246 869 \$
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	67 790 \$		67 790 \$	64 695 \$
<b>CHARGES TOTALES</b>	<b>3 894 586 \$</b>	<b>949 087 \$</b>	<b>4 843 673 \$</b>	<b>4 790 235 \$</b>

[1] DONNÉES EXTRAITES DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 MAI 2005.

[2] PRINCIPALEMENT : SOUTIEN POUR LES ACHATS EN COMMUN ET SOUTIEN AUX FRAIS AFFÉRENTS À L'INSTALLATION DU LOGICIEL VDX DES BIBLIOTHÈQUES ; SOUTIEN POUR LA GESTION DU PARUQ ET POUR L'ENTRETIEN DU SITE PROFETIC ; ET PARTICIPATION DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES À DIVERS SALONS INTERNATIONAUX.

[3] INCLUANT LES FRAIS DE MESSAGERIE RELATIFS AU SERVICE PEBUQUILL.

## STATISTIQUES DIVERSES PAR ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC PRÉSENTÉES EN PROPORTION DE L'ENSEMBLE

	BISHOP'S	CONCORDIA	LAVAL	MCGILL	MONTRÉAL	HEC MONTRÉAL	POLYTECHNIQUE	SHERBROOKE	UQAC	UQAM	UQAR	UQAT	UQO	UQTR	ÉNAP	ÉTS	INRS	TÉLUQ	UQ SIÈGE SOCIAL	UQ SOUS-TOTAL	ENSEMBLE	
<b>STATISTIQUES FINANCIÈRES, 2003-2004</b>																						( 000 \$)
DÉPENSES – FONDS DE FONCTIONNEMENT	1,3 %	9,9 %	15,1 %	16,4 %	17,4 %	3,2 %	2,8 %	8,0 %	2,1 %	10,5 %	1,6 %	0,8 %	1,6 %	3,1 %	0,6 %	2,0 %	1,8 %	1,0 %	0,8 %	26,0 %	2 792 911 \$	
DÉPENSES – FONDS DE RECHERCHE	0,3 %	2,9 %	18,1 %	29,2 %	20,1 %	0,9 %	4,8 %	8,1 %	1,2 %	5,7 %	0,8 %	0,9 %	0,3 %	1,2 %	0,3 %	1,0 %	4,1 %	0,3 %	0,0 %	15,7 %	1 084 094 \$	
SOLDE ACCUMULÉ, FONDS DE FONCTIONNEMENT, 31 MAI 2004	-830 \$	15 631 \$	-114 730 \$	-19 636 \$	-45 452 \$	6 738 \$	8 489 \$	-4 563 \$	-7 769 \$	2 162 \$	-6 089 \$	-5 136 \$	-6 556 \$	-18 594 \$	2 045 \$	110 \$	-1 841 \$	2 442 \$	-15 078 \$	-54 304 \$	-208 657 \$	
<b>STATISTIQUES SUR LES ÉTUDIANTS, 2003-2004</b>																						
INSCRIPTIONS AUTOMNE 2004	1,1 %	11,7 %	14,0 %	12,0 %	15,6 %	4,2 %	2,1 %	7,6 %	2,4 %	15,2 %	2,0 %	0,9 %	2,1 %	4,0 %	0,6 %	1,8 %	0,2 %	2,4 %	—	31,6 %	261 529	
TEMPS PLEIN	1,3 %	11,5 %	15,7 %	15,4 %	16,9 %	3,6 %	2,6 %	7,4 %	2,1 %	13,4 %	1,7 %	0,6 %	1,7 %	3,8 %	0,2 %	1,7 %	0,3 %	0,2 %	—	25,6 %	164 516	
TEMPS PARTIEL	0,6 %	12,2 %	11,2 %	6,4 %	13,4 %	5,3 %	1,2 %	8,0 %	3,0 %	18,4 %	2,5 %	1,5 %	2,7 %	4,3 %	1,4 %	1,9 %	0,0 %	6,0 %	—	41,7 %	97 013	
1 <sup>er</sup> CYCLE	1,4 %	12,8 %	13,4 %	11,4 %	15,0 %	4,3 %	1,9 %	6,2 %	2,6 %	16,4 %	2,1 %	1,0 %	2,2 %	4,4 %	0,0 %	2,0 %	0,0 %	2,8 %	—	33,5 %	202 081	
2 <sup>e</sup> ET 3 <sup>e</sup> CYCLES	0,0 %	8,1 %	16,0 %	14,1 %	17,8 %	3,9 %	2,6 %	12,5 %	2,0 %	11,4 %	1,5 %	0,7 %	1,8 %	2,3 %	2,8 %	0,9 %	0,9 %	0,8 %	—	25,1 %	59 448	
EETP 2003-2004	1,3 %	12,5 %	15,3 %	12,6 %	16,8 %	4,2 %	2,4 %	7,5 %	2,2 %	13,4 %	1,7 %	0,7 %	1,8 %	3,7 %	0,4 %	2,1 %	0,2 %	1,4 %	—	27,5 %	186 117	
1 <sup>er</sup> CYCLE	1,6 %	13,5 %	15,0 %	11,4 %	16,4 %	4,0 %	2,3 %	7,0 %	2,4 %	14,2 %	1,8 %	0,7 %	1,9 %	4,1 %	0,0 %	2,3 %	0,0 %	1,6 %	—	28,9 %	151 361	
2 <sup>e</sup> ET 3 <sup>e</sup> CYCLES	0,0 %	8,5 %	16,5 %	17,8 %	18,3 %	4,7 %	2,9 %	9,9 %	1,5 %	10,1 %	1,2 %	0,5 %	1,6 %	2,0 %	1,9 %	1,1 %	0,9 %	0,5 %	—	21,3 %	34 756	
<b>STATISTIQUES SUR LES PERSONNELS <sup>[1]</sup></b>																						
PROFESSEURS RÉGULIERS À TEMPS COMPLET (2003)	1,3 %	8,5 %	15,9 %	17,8 %	16,8 %	2,3 %	2,3 %	9,8 %	2,4 %	10,5 %	1,9 %	1,0 %	1,7 %	3,7 %	0,5 %	1,5 %	1,7 %	0,5 %	—	25,4 %	8 654	
CHARGÉS DE COURS (2001)	0,8 %	8,9 %	12,1 %	7,8 %	14,9 %	4,9 %	3,2 %	10,6 %	7,0 %	16,1 %	2,9 %	1,3 %	3,2 %	5,0 %	0,0 %	1,3 %	0,0 %	0,0 %	—	36,8 %	6 247	
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN (2001)	1,1 %	6,8 %	17,1 %	15,8 %	20,1 %	2,5 %	3,4 %	8,2 %	1,8 %	10,3 %	1,6 %	0,9 %	1,3 %	3,0 %	0,4 %	1,3 %	2,0 %	1,4 %	0,7 %	24,9 %	19 872	

SOURCES : SYSTÈMES D'INFORMATION SIFU, GDEU, SYSPER ET EPE.

[1] PROFESSEURS RÉGULIERS À TEMPS COMPLET AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2003, SAUF POUR L'UNIVERSITÉ BISHOP'S, AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2001 : DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES (EPE).  
CHARGÉS DE COURS ET PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE SOUTIEN, AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2001 : DONNÉES DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES PERSONNELS DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES (SYSPER).

**CREPUQ**

500, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H3A 3C6

Tél. (514) 288.8524  
Télec. (514) 288.0554

[www.crepuq.qc.ca](http://www.crepuq.qc.ca)

**CONCEPTION ET RÉALISATION**

TOXA

**ILLUSTRATIONS**

Tomasz Walenta

**PHOTOS**

Éliane Brodeur



N° de publication : 2006.01  
Dépôt légal – 1<sup>er</sup> trimestre 2006  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 2-89574-041-0



**CREPUQ**  
CONFÉRENCE DES RECTEURS  
ET DES PRINCIPAUX  
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

500, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H3A 3C6

Tél. (514) 288.8524  
Télec. (514) 288.0554

[www.crepuq.qc.ca](http://www.crepuq.qc.ca)